



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

LA GESTION DES DÉCHETS UN CONTEXTE EN PROFONDE MUTATION

4

FAITS MARQUANTS 2015

6



LE SIEVD ACTEUR PUBLIC DE LA GESTION DES DÉCHETS

8

- Une gestion exemplaire des déchets 10
- Le fonctionnement du SIEVD : des décisions aux actions 12



AGIR EN AMONT POUR RÉDUIRE ET MIEUX TRIER LES DÉCHETS

14

- Soutenir les collectivités adhérentes 16
- Prévenir la production des déchets 18
- Sensibiliser au tri et à la réduction des déchets 20



TRAITER ET VALORISER POUR TRANSFORMER LES DÉCHETS EN RESSOURCES

22

- Synthèse des flux 24
- Trier et recycler les matériaux 26
- Valoriser les Ordures Ménagères Résiduelles 30
- Développer et renouveler les équipements 34



MAÎTRISER LES COÛTS DE GESTION ET INVESTIR

36

- Bilan financier 2015 38
- Synthèse des coûts de traitement 2015 40

ANNEXE TECHNIQUE TONNAGES DES COLLECTIVITÉS TRAITÉS PAR LE SIEVD

42



STÉPHANIE DAUMIN

Présidente du SIEVD
Maire de Chevilly-Larue
1^{re} Vice-Présidente du T12

La réforme territoriale adoptée dans le courant de l'été 2015 préfigure une mutation institutionnelle de la gestion des déchets ménagers, dont l'impact pour le SIEVD est immédiat.

En effet, en transférant la gestion de ce service urbain aux établissements publics territoriaux, la loi NOTRe emporte la dissolution de notre syndicat mixte, dans la mesure où celui-ci ne compte plus qu'un membre compétent au 1^{er} janvier 2016.

Avec un taux global de valorisation des déchets s'élevant à près de 96 % et un coût de traitement des ordures ménagères parmi les plus faibles du territoire francilien, le SIEVD constitue pourtant un exemple de réussite de ce type de partenariat intercommunal.

La pertinence de son échelle a permis aux élus locaux de construire des modèles coopératifs avec les opérateurs du territoire (SEMMARIS, Aéroports de Paris) et d'apporter des réponses efficaces aux problématiques environnementales et sociales posées par l'évolution des modes de consommation.

Dans l'intérêt des habitants, nous sommes donc contraints de modifier la forme de notre coopération pour maintenir le juste équilibre entre les économies d'échelle et l'efficacité de proximité. À cet effet, les élus des collectivités adhérentes ont travaillé, au sein de l'EPT, à la création d'une régie publique autonome. Elle verra le jour dans le courant de l'année 2016, sur un périmètre technique et géographique analogue à celui du SIEVD.

Dans ce cadre, nous pourrions poursuivre notre contribution à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux, en accueillant notamment dans nos installations des déchets provenant d'autres territoires, aujourd'hui destinés à l'enfouissement. C'est précisément le sens du partenariat « gagnant-gagnant » récemment conclu avec le Syctom, qui nous permettra par ailleurs de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour les investissements en cours.

Enfin, l'ensemble des marchés publics d'exploitation des équipements de traitement ont été renouvelés en 2015. Ce nouveau cadre contractuel participera à l'amélioration de la qualité du service, notamment concernant la valorisation énergétique des ordures ménagères qui, grâce au programme de travaux désormais engagé, sera optimisée par la production nouvelle d'électricité et l'accroissement des capacités de fourniture d'énergie aux réseaux de chaleur partenaires (SEMMARIS et SICUCV).

Je vous invite à prendre connaissance du dernier rapport d'activité du SIEVD, qui, tout au long de ses 35 années d'existence, aura rempli avec une grande efficacité et un esprit précurseur, les missions de service public pour lesquelles il avait été institué.

Bonne lecture.

LA GESTION DES DÉCHETS

UN CONTEXTE EN PROFONDE MUTATION

Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, nouvelle organisation territoriale issue de la Loi NOTRe, évolution de la planification régionale : 2015 a été marquée par de nombreux changements institutionnels. Quels sont leurs impacts sur la gestion des déchets et l'activité du SIEVD en particulier ? Quelle nouvelle dynamique est à l'œuvre ? Le point sur les mutations en cours et à venir.

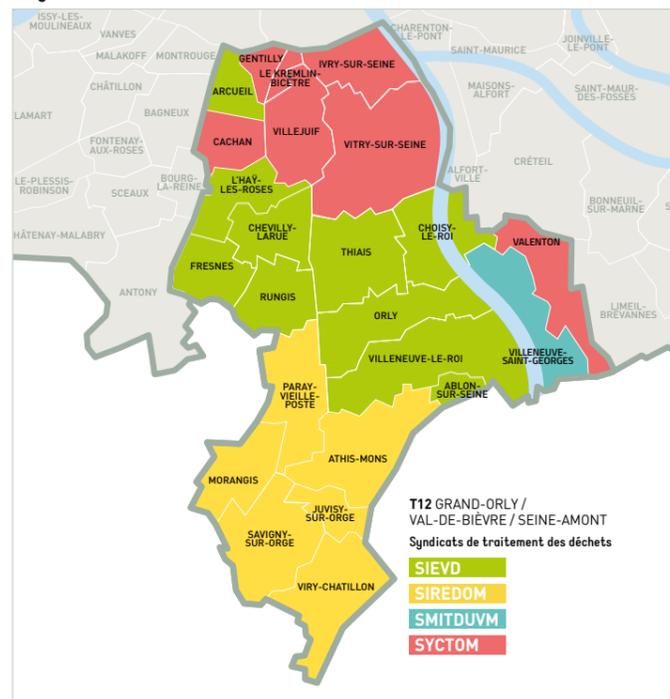
LOI NOTRe

Une nouvelle organisation de la gestion des déchets

Création de la Métropole du Grand Paris et transfert de compétences

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), renforcée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), crée un système inédit d'intercommunalité à deux niveaux. Celui de la Métropole sous forme d'un établissement public de coopération intercommunale et celui des territoires, Établissements Publics Territoriaux (EPT) assimilés à des syndicats de communes.

La gestion des déchets sur l'EPT12



La Métropole du Grand Paris et les territoires sont créés au 1^{er} janvier 2016. La loi NOTRe prévoit également le **transfert obligatoire de la compétence de gestion des déchets ménagers (collecte et traitement) aux EPT.**

Réflexion et coopération autour de la planification régionale

La loi NOTRe modifie également les articles du code de l'environnement faisant référence aux plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. Si l'Île-de-France disposait déjà d'un PREDMA depuis 2004, ces plans devront désormais contenir :

- un état des lieux (origine des déchets, nature, composition, transport),
- une prospective à 6 et 12 ans sur l'évolution des volumes,
- des objectifs en matière de prévention et de recyclage,
- les installations de traitement à créer dans les 6 et 12 ans,
- un plan en faveur de l'économie circulaire.

Le plan fixera également une limite aux capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux non inertes. L'élaboration du futur plan de prévention et de gestion des déchets en Île-de-France est déjà engagée grâce à la collaboration des différents syndicats intercommunaux de gestion de déchets.

Mutualisation des équipements existants

Dans le cadre des 1^{ères} assises métropolitaines des déchets organisées en juillet 2015 à l'initiative du Sycotm, un premier temps d'échange a été consacré à l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire de la future Métropole. La présidente du SIEVD a souligné l'importance de rechercher le juste équilibre entre les

3 QUESTIONS À

AURÉLIEN PRÉVOST, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SIEVD



Comment va s'organiser le service du traitement des déchets sur l'EPT12 ?

Jusqu'au 31 décembre 2016, le mécanisme de « représentation-substitution » applicable à la gestion des déchets suppose que l'EPT adhère automatiquement à 4 syndicats de traitement compétents sur son périmètre. À l'issue de ce délai d'un an, l'EPT se retire de plein droit des syndicats concernés. Néanmoins, il disposera de la faculté d'y adhérer à nouveau, dans les conditions de droit commun.

Quel est l'impact de ces évolutions pour le SIEVD ?

Le SIEVD est un cas particulier, car dès le 1^{er} janvier 2016, il ne compte plus qu'un membre unique dans la mesure où l'ensemble de ses collectivités adhérentes sont regroupées au sein du même territoire. Or le Code général des collectivités territoriales prévoit que dans cette hypothèse, un syndicat est dissout de plein droit. Il est donc nécessaire pour l'EPT de déterminer un nouveau mode de gestion du traitement des déchets pour cette partie du territoire dès 2016.

Quelle solution est envisagée ?

Depuis le vote de la loi NOTRe en août 2015, les élus et l'équipe du SIEVD ont tout mis en œuvre pour trouver une solution qui permette la poursuite de la coopération entre les communes concernées. Les études réalisées par le SIEVD ont démontré que l'institution d'une Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière constituait la solution la plus adaptée. Elle permettrait d'assurer le maintien du niveau de service sans bouleverser les équilibres de gestion. Il reviendra donc à l'EPT de créer dans les meilleurs délais cet établissement public local et de déterminer ses modalités d'organisation.

économies d'échelle et l'efficacité de proximité. Un second temps était dédié à la mutualisation des équipements existants.

Une coopération entre les différents syndicats s'avère aujourd'hui essentielle.

Aussi, dans le prolongement de ces assises, le Sycotm et le SIEVD ont souhaité développer plus avant la stratégie visant à faire jouer pleinement la carte métropolitaine de la mutualisation et l'optimisation des équipements de traitement. Un partenariat « gagnant-gagnant » a été conclu en décembre entre les deux syndicats et sera opérationnel dès janvier 2016.

LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Vers une économie circulaire

Publiée au journal officiel le 18 août 2015, la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte (titre IV) a pour objectif de lutter contre les gaspillages et de promouvoir l'économie circulaire, de la conception des produits à leur recyclage.

Des dispositions ambitieuses

L'article 19 rappelle tout d'abord les grands principes de la hiérarchie des modes de traitement des déchets issue de la directive cadre 2008/98/CE :

- prévention des déchets,
- valorisation matière,
- tri à la source des bio-déchets,
- tarification incitative,
- valorisation des déchets du BTP,
- réduction de la mise en décharge,
- valorisation énergétique.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe ainsi des objectifs à l'horizon 2020 et 2025 :

- 10 % DE DÉCHETS MÉNAGERS EN 2020 (PAR RAPPORT À 2010)

- 50 % DE DÉCHETS ADMIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE EN 2025 (PAR RAPPORT À 2010)

65 % DES TONNAGES ORIENTÉS VERS LE RECYCLAGE OU LA VALORISATION ORGANIQUE EN 2025

70 % DES DÉCHETS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS RECYCLÉS EN 2020

Des impacts sur les flux mobilisés et l'organisation de leur traitement

Ces objectifs supposent à la fois de collecter séparément les biodéchets, qui pèsent pour un tiers dans la poubelle des ordures ménagères, mais aussi d'étendre les consignes de tri des collectes sélectives à l'ensemble des emballages plastiques d'ici 2020. Ces deux postulats impliquent de profondes évolutions en matière de traitement, ce qui a amené le SIEVD à engager une réflexion pour y répondre, dans le cadre du « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ».

FAITS MARQUANTS 2015



DU 13 AU 19 AVRIL

DES JOURNÉES ÉCO-CRÉATIVES RÉUSSIES !

Cette année encore, le SIEVD et la ferme du Parc des Meuniers se sont associés pour accueillir et sensibiliser 600 enfants de CE2 et leurs accompagnateurs. Tous ont suivi avec entrain les ateliers proposés sur le thème du développement durable, de la découverte du miel aux gestes de tri, en passant par la fabrication du verre ou le devenir d'une pile usagée. Pour clôturer la semaine, la journée éco-festive du 5 avril a mobilisé plus de 600 participants autour de nouveaux stands et ateliers ludiques sur le thème de la prévention, des énergies renouvelables ou de l'écologie urbaine.



MAI

LES RÉSEAUX DE CHALEUR INTERCONNECTÉS



En 2014, le SICUCV, le SIEVD et la SEMMARIS ont relié leurs installations énergétiques. Objectif : garantir une valorisation optimale des ordures ménagères et augmenter la part des énergies renouvelables distribuées par les réseaux de chaleur. Opérationnel depuis mai 2015, le dispositif d'interconnexion répond pleinement aux enjeux de la transition énergétique et bénéficie directement aux populations et entreprises desservies.



24 JUIN

NOUVELLE ORIENTATION STRATÉGIQUE DU SYNDICAT

Lauréat du projet national « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, les élus du syndicat ont autorisé la présidente à signer la convention de financement allouée. Le SIEVD a mené une réflexion pour articuler la stratégie du syndicat à cette démarche, tout en restant dans une logique de promotion de l'économie circulaire. Ainsi, un nouveau programme local de prévention des déchets et une nouvelle stratégie de communication ont été adoptés par le Comité syndical, à découvrir dans ce rapport annuel.

**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**



GASPILLAGE



DU 2 AU 10 DÉCEMBRE

LE SIEVD, PARTICIPANT ACTIF DE LA COP21



Sollicité par plusieurs partenaires, le SIEVD était au rendez-vous de cet événement historique dans la lutte contre le réchauffement climatique. Sur le stand du Val-de-Marne, dans les espaces générations climat au Bourget, mais aussi au Grand Palais, les équipes se sont relayées pour présenter les équipements et les actions emblématiques du Syndicat. L'occasion de promouvoir l'économie circulaire, animations pédagogiques à l'appui. Pour couronner le tout, dans le cadre des « visites Climat » organisées par l'ADEME, 35 personnes sont venues découvrir le dispositif exemplaire d'interconnexion des réseaux de chaleur (Usine d'incinération du SIEVD, chaufferie du MIN et dispositif de liaison SICUCV) mis en place en 2015.



17 DÉCEMBRE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MODERNISATION DE L'USINE D'INCINÉRATION

Le marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) de l'UIOM a été confié par le Comité syndical du SIEVD au groupement GENERIS SAS / SARL Bruno ROLLET Architecte. Le nouvel exploitant aura ainsi en charge de réaliser les travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'usine, pour un objectif minimum de 60%.



30 DÉCEMBRE

UN PARTENARIAT RENFORCÉ ENTRE SYNDICATS DE TRAITEMENT

Suite à la tenue des premières assises métropolitaines des déchets ménagers en juillet 2015, le SIEVD et le Syctom ont souhaité renforcer la stratégie visant à faire jouer pleinement la carte métropolitaine de la mutualisation et l'optimisation des équipements de traitement. Un avenant à la convention de partenariat existante a été signé entre Stéphanie Daumin, Présidente du SIEVD et Hervé Marseille, Président du Syctom. Le partenariat porte sur les axes suivants :

- politique de prévention et de réduction des déchets,
- accueil des collectes sélectives du Syctom sur le centre de tri du SIEVD,
- accueil d'ordures ménagères résiduelles du Syctom sur l'usine d'incinération et réciprocité lors des arrêts techniques du SIEVD.

LE TERRITOIRE DU SIEVD

au 1^{er} janvier 2015



LE SIEVD ACTEUR PUBLIC DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le SIEVD, Syndicat mixte Intercommunal pour l'Exploitation, la gestion et la Valorisation des déchets de la région de Rungis a pour mission le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de ses collectivités adhérentes. Lauréat de l'appel à projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, il s'est engagé en 2015 dans une démarche exemplaire et participative en faveur de la réduction, du réemploi et de la valorisation des déchets.

8 collectivités adhérentes
→ 7 communes
→ 1 communauté d'agglomération

219 256
habitants

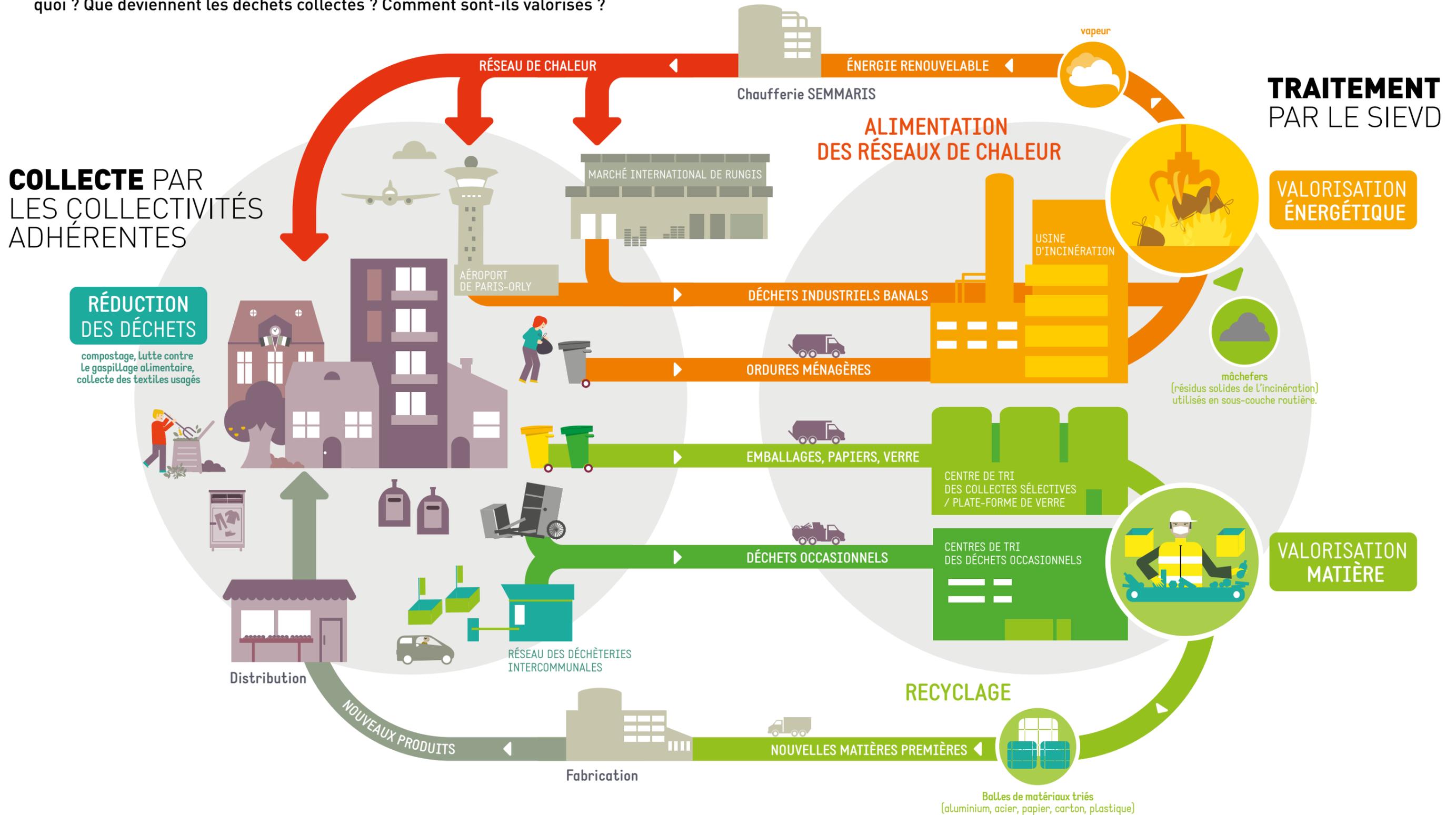
[référence : INSEE population municipale au 1^{er} janvier 2015]

3 MISSIONS

- **Prévenir la production de déchets**, via un Programme Local de Prévention des Déchets
- **Sensibiliser la population au tri et à la prévention**, en partenariat avec les collectivités adhérentes
- **Traiter et valoriser les déchets** collectés par les collectivités adhérentes et par la SEMMARIS sur le MIN de Rungis

UNE GESTION EXEMPLAIRE DES DÉCHETS

Aujourd'hui, la gestion des déchets conduite par le SIEVD et ses collectivités adhérentes s'inscrit dans un véritable modèle d'économie circulaire. Qui fait quoi ? Que deviennent les déchets collectés ? Comment sont-ils valorisés ?



TRAITEMENT PAR LE SIEVD

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

VALORISATION MATIÈRE

RECYCLAGE

Balles de matériaux triés (aluminium, acier, papier, carton, plastique)

LE FONCTIONNEMENT DU SIEVD

DES DÉCISIONS AUX ACTIONS

Le SIEVD, établissement public de coopération intercommunale, est administré par un Comité syndical de 20 élus locaux. Cette assemblée délibérante définit les orientations du syndicat et décide des actions à engager. Pour les mettre en œuvre, une équipe de 11 agents administratifs et techniques s'implique quotidiennement.

ÉLUS

Le Comité syndical du SIEVD

Chaque commune adhérente est représentée par deux délégués élus par leur Conseil Municipal et, pour la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre, par six délégués élus par le Conseil de Communauté.

Tous constituent l'assemblée délibérante du SIEVD. Le Comité Syndical définit la politique du Syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de

gestion. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour débattre des orientations du Syndicat et entériner les décisions prises par la Présidente, en vertu des délégations qui lui ont été accordées.



STÉPHANIE DAUMIN
Maire de Chevilly-Larue
Présidente du SIEVD



SAKINA HAMID
Maire-Adjoint de Villeneuve-le-Roi
1^{er} Vice-Présidente, en charge du réseau des déchèteries



MARIE CHAVANON
Maire-Adjoint de Fresnes
2^e Vice-Présidente, en charge des finances et du personnel



DANIEL PIGEON-ANGÉLINI
Maire-Adjoint de L'Haÿ-les-Roses
3^e Vice-Président, en charge de la valorisation matière



NADIA BRAHIMI
Maire-Adjoint de Choisy-le-Roi
4^e Vice-Présidente, en charge de la prévention des déchets



RICHARD DELL'AGNOLA
Maire de Thiais
5^e Vice-Président, en charge des affaires juridiques et des travaux



CHRISTIANE RANSAY
Conseillère Municipale Déléguée d'Arcueil
6^e Vice-Présidente, en charge de la communication

ABLON-SUR-SEINE

ÉRIC GRILLON
Maire
CÉDRIC TIPHINEAUD
Conseiller Municipal

CHEVILLY-LARUE

RENAUD ROUX
Conseiller Municipal

CHOISY-LE-ROI

BERNARD BOIVIN
Conseiller Municipal

RUNGIS

RAYMOND CHARRESON
Maire
PATRICK LEROY
Conseiller Municipal Délégué

THIAIS

KATARINA HAMADA-LARKEY
Maire-Adjoint

ORLY

CHRISTINE JANODET
Maire
GENEVIÈVE BONNISSEAU
Conseillère Municipale

VILLENEUVE-LE-ROI

DOMINIQUE FOSSOYEUX
Maire-Adjoint

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VAL DE BIÈVRE

ARCUEIL

CHRISTIAN MÉTAIRIE
Maire-Adjoint

FRESNES

PHILIPPE LECOMTE
Conseiller Municipal Délégué

L'HAÏ-LES-ROSES

VINCENT JEANBRUN
Maire



De gauche à droite : Aurélien Prévost, Jean-Mehdi Loukili, Karima Ferri, Ingrid Egea, Florence Bodiou, Caroline Hénot, Fanette Brullé, Catherine Spettel, Sandrine Mancini, Ludivine Patat.

PERSONNEL

L'équipe du SIEVD

Les agents du SIEVD, pluridisciplinaires et dynamiques, mettent en œuvre les orientations définies par les élus. Ils sont organisés en 3 services, suivant leur domaine de compétence.

Le service administratif et financier assure :

- le suivi de la passation des marchés publics,
- le traitement administratif et comptable lié aux recettes et dépenses du SIEVD,
- le secrétariat des élus et l'organisation des comités syndicaux,
- le suivi des Ressources Humaines.

Le service technique

- pilote et coordonne le projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » ainsi que le Plan Local de Prévention des Déchets,
- assure le suivi de la conception, la modernisation et l'entretien des équipements du SIEVD,
- contrôle l'exploitation et les exploitants de ces équipements,
- pilote les conventions avec les éco-organismes,
- appuie les collectivités adhérentes dans le cadre du Plan d'Actions pour l'Amélioration de la Collecte Sélective.

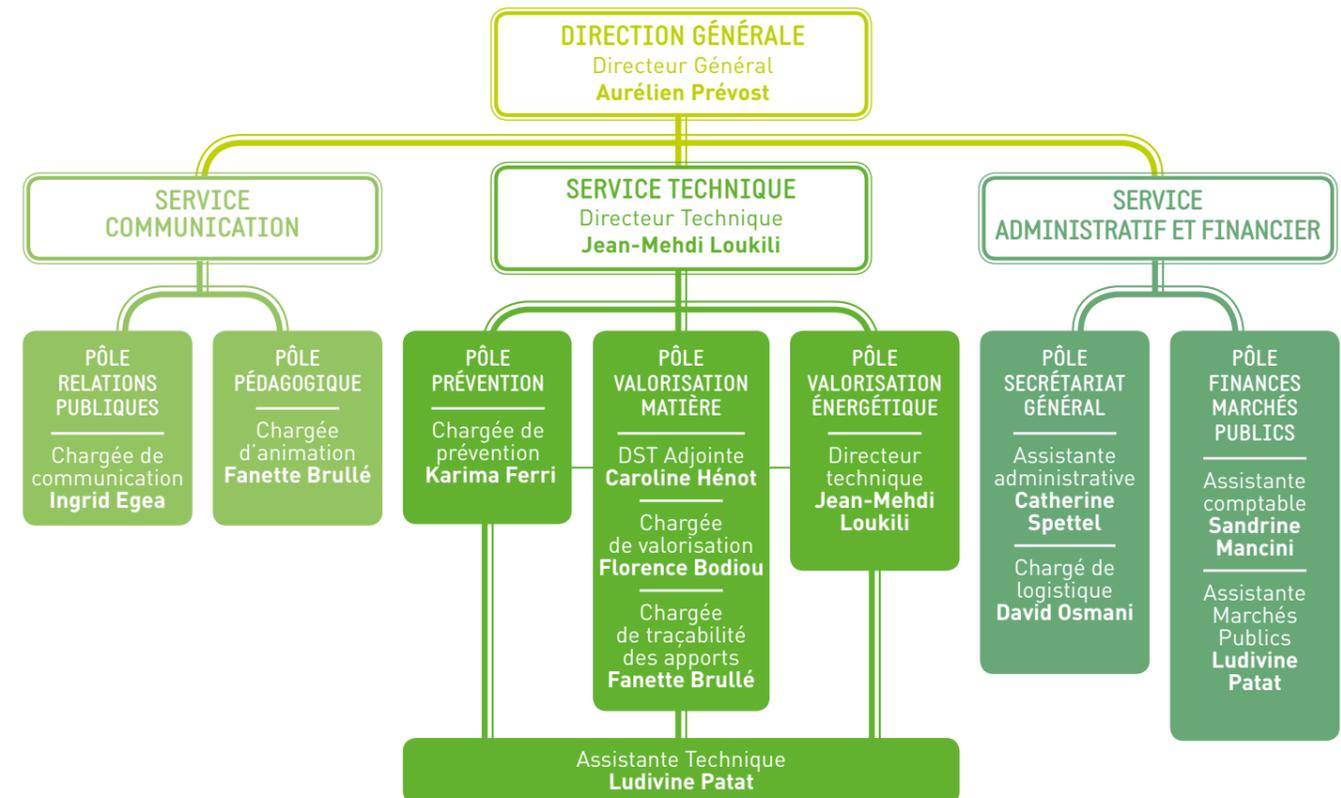


MARIE CHAVANON
2^e Vice-Présidente, en charge des finances et du personnel

«Le SIEVD s'est engagé dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des agents pour la mise en œuvre du dispositif d'appréciation de la valeur professionnelle. Ce projet était également l'opportunité d'une mise à jour de l'organigramme et des fiches de poste dans la perspective d'une meilleure formalisation de l'organisation existante.»

Le service communication

- propose et met en œuvre une stratégie globale de la communication,
- conçoit et réalise des outils de communication clés en main pour les collectivités adhérentes,
- pilote et anime les visites pédagogiques des équipements du SIEVD,
- développe une dynamique de réseau des collectivités adhérentes autour de la communication.





Les vainqueurs du pique-nique sans déchets durant le forum scolaire du 16 avril.

AGIR EN AMONT POUR RÉDUIRE ET MIEUX TRIER LES DÉCHETS

Avec le «Territoire zéro déchet, zéro gaspillage», le SIEVD poursuit sa politique de réduction des déchets à la source et d'encouragement du tri sélectif sur son territoire par des actions de prévention et de sensibilisation auprès des habitants, menées en lien étroit avec ses collectivités adhérentes.



234

COMPOSTEURS FOURNIS



1300

VISITEURS
AU CENTRE DE TRI
ET À L'UIOM EN 2015

-21

KG/HAB.

DE DÉCHETS
PAR RAPPORT
À 2010



111 000

STOP PUB DISTRIBUÉS

949 744 €

REVERSÉS AUX COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES

p.16 SOUTENIR LES
COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

p.18 PRÉVENIR LA PRODUCTION
DES DÉCHETS

p.20 SENSIBILISER AU TRI ET À
LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Fort de son expérience et d'une vision transversale de la chaîne de gestion des déchets, le SIEVD met son expertise au service des acteurs locaux. Appuis financiers, techniques ou méthodologiques, partenariats avec les éco-organismes..., ses soutiens sont multiples.

11 AMBASSADEURS DU TRI SUR LE TERRITOIRE EN 2015

73 500 € VERSÉS PAR LE SIEVD

AIDE À LA DÉCISION

Des fiches de synthèse, ville par ville

En 2015, l'équipe du SIEVD a élaboré pour chaque commune une fiche de synthèse complémentaire au rapport annuel, détaillant leurs indicateurs techniques et financiers propres. Un précieux outil pour éclairer les politiques locales de gestion des déchets.

Des données riches d'enseignements

Grâce à la campagne de caractérisation des ordures ménagères de 2014, il a été possible de dégager la part évitable et la part recyclable encore présentes dans les poubelles d'ordures ménagères. Par ailleurs, des chiffres inédits ont été fournis, tels que le coût net de traitement par habitant pour la ville, ou le taux de dotation en badges d'accès aux réseaux des déchèteries. L'ensemble de ces données offre une vision précise des actions à

engager pour atteindre les objectifs de valorisation matière du Plan d'Actions pour l'Amélioration de la Collecte Sélective. Et ce au plus près des caractéristiques et enjeux de chaque territoire.

Des pistes d'amélioration

Pour répondre aux problématiques ainsi soulevées, le SIEVD a évoqué dans ces mêmes fiches quelques leviers d'actions prioritaires qu'il se propose d'accompagner au quotidien :

- rappeler les consignes de tri aux habitants,
- favoriser le tri des emballages en verre,
- diminuer les dépôts sauvages,
- amplifier la pratique du compostage,
- déployer des bornes d'apports volontaires « textiles »,
- lutter contre le gaspillage alimentaire...

Ces pistes, non exhaustives, ont pour objectif d'optimiser la collecte sélective, d'encourager le tri et la réduction des déchets.

FOCUS

Communication de proximité

LES AMBASSADEURS DE TRI, AU PLUS PRÈS DES USAGERS



L'action des ambassadeurs du tri* (voir définition dans « Repère » ci-contre) constitue un levier essentiel pour inciter les habitants à trier plus et mieux, mais aussi à réduire les déchets à la source. Explications.

Ils font le lien entre l'administration, le prestataire et les usagers. Ce qui leur permet de disposer d'une parfaite connaissance des difficultés, obligations, besoins et contraintes de chacun. Ils sont ainsi les plus à même d'adapter pleinement les messages et les actions sur le terrain. C'est pourquoi le SIEVD soutient ces acteurs à plusieurs titres :

- Une aide à l'embauche des ambassadeurs, complémentaire à celle versée par Eco-Emballages. Au total, 7 000 €/an par an et par personne sont reversés directement aux collectivités.
- L'organisation et le financement d'une formation annuelle par ambassadeur.
- Un soutien technique et méthodologique pour toute question concernant la collecte sélective, assurée par la coordinatrice des ambassadeurs du SIEVD.

REPÈRES

→ AMBASSADEURS DU TRI

Embauchés par les collectivités, les ambassadeurs du tri ont pour mission de sensibiliser et d'informer la population aux gestes de tri pour optimiser la collecte sélective. Leurs interventions sur le terrain prennent de multiples formes : animations en milieu scolaire, contrôles de la qualité de la collecte, campagnes d'information en porte-à-porte, réunions avec les habitants, stand et jeux lors des manifestations locales...

SOUTIEN AUX ACTIONS LOCALES

Des subventions attribuées dans le cadre d'appels à projets

Depuis plusieurs années, le SIEVD propose un dispositif d'aide pour impulser et soutenir des actions de prévention engagées sur son territoire. En 2015, le syndicat a ainsi apporté son soutien financier à trois projets locaux :

- promotion du réemploi lors des brocantes, à Chevilly-Larue ;
- sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à Chevilly-Larue ;
- promotion du réemploi et de la réparation durant les fêtes communales, à Orly.

ÉCO-ORGANISMES

Des soutiens coordonnés et redistribués par le SIEVD

Dans le cadre de sa mission d'encouragement, le SIEVD est en convention avec différents éco-organismes*.

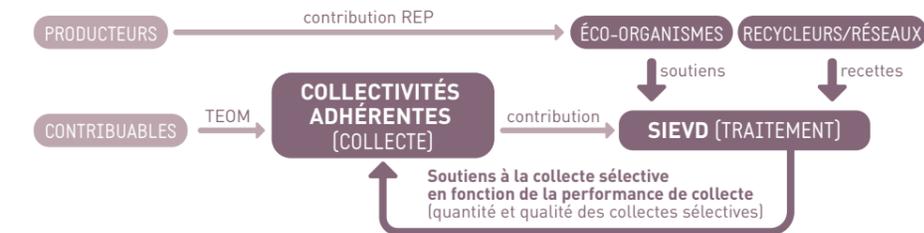
Ces derniers sont de 3 types :

- des « financeurs » comme Eco-Emballages (pour les emballages ménagers), Ecofolio (pour les papiers),
- des « organisateurs », apportant un soutien opérationnel à la collecte, comme Eco-TLC (pour les textiles), Recylum (pour les lampes) et Corepile ou Screlec (pour les piles),
- des « financeurs et organisateurs », assurant ces deux missions, comme Eco-systèmes ou Éco-mobilier.

En 2015, le SIEVD a notamment renouvelé ses conventions avec OCAD3E (pour les déchets d'équipements électriques et électroniques) et Recylum.

Une partie des contributions des différentes filières REP* perçues est ainsi reversée par le SIEVD aux collectivités pour soutenir financièrement la gestion des déchets. À cela s'ajoute un soutien aux actions de communication, grâce à des supports de formation et de sensibilisation, de la signalétique ou de l'information « clé-en-main ».

Mécanisme de reversement



Soutiens versés par les éco-organismes en 2015

	MODE DE GESTION CONTRACTUEL	ÉCO-ORGANISMES	RECETTES 2013	RECETTES 2014	RECETTES 2015
Soutien à la tonne de collectes sélectives triées (emballages)	Convention (Bareme E)	Eco-Emballages	773 336 €	748 032 €	743 051 €
Soutien aux ambassadeurs de tri	Convention (Bareme E)	Eco-Emballages	40 746 €	39 429 €	37 901 €
Soutien à la communication	Convention (Bareme E)	Eco-Emballages	14 182 €	13 724 €	13 192 €
Soutien aux emballages sans consigne	Convention (Bareme E)	Eco-Emballages	16 804 €	17 955 €	17 603 €
Soutien à la valorisation énergétique des emballages	Convention (Bareme E)	Eco-Emballages	283 945 €	325 295 €	325 769 €
Soutien des métaux sur mâchefers	Convention (Bareme E)	Eco-Emballages	8 310 €	2 489 €	11 903 €
Soutien à la valorisation des papiers	Convention	Ecofolio	104 000 €	102 730 €	100 000 €
Soutien à la collecte de mobilier en déchèteries	Convention	Éco-mobilier	- €	32 878 €	32 000 €
Soutien à la collecte de mobilier dans les encombrants PAP	Convention	Éco-mobilier	- €	151 088 €	120 000 €
Soutien à la collecte des déchets électriques et électroniques	Convention	Eco-systèmes - OCAD3E	13 075 €	16 324 €	13 805 €
		TOTAL	1 254 399 €	1 459 944 €	1 415 226 €



NADIA BOUZOUANE
Responsable du Secteur Déchets Urbains à la Ville de Chevilly-Larue

« Le SIEVD participe financièrement, humainement et logistiquement aux actions menées par les villes. Ce qui représente un levier non négligeable pour améliorer les tonnages de collectes sélectives et réduire la quantité des déchets ménagers. »

REPÈRES

→ REP

Responsabilité Élargie des Producteurs : selon le principe « pollueur-payeur », dispositif par lequel les producteurs des filières concernées sont tenus de contribuer financièrement à la fin de vie des produits qu'ils ont mis sur le marché. Pour ce faire, ils adhèrent généralement à des éco-organismes auxquels ils versent une contribution, ensuite reversée aux collectivités.

→ ÉCO-ORGANISME

Société de droit privé agréée par les pouvoirs publics pour prendre en charge la fin de vie des équipements mis sur le marché, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Il en existe aujourd'hui plusieurs en France, répartis sur plus d'une dizaine de filières.

PRÉVENIR LA PRODUCTION DE DÉCHETS

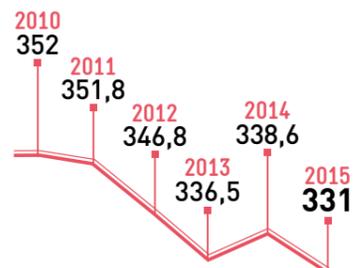
Depuis 2009, le SIEVD mène une politique volontariste de prévention des déchets. Aujourd'hui « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », il souhaite aller plus loin, en créant une vraie dynamique locale en faveur de la réduction des déchets produits.

OBJECTIF

= 10%

DE DMA À L'HORIZON
2020, PAR RAPPORT
À 2010

Évolution du ratio de collecte
des ordures ménagères et
assimilées en kg/hab.



REPÈRES

→ ORDURES MÉNAGÈRES
ET ASSIMILÉES (OMA)

Ordures ménagères
résiduelles (OMR)
+ collectes sélectives (CS).

PLP-DMA 2015-2020

Élaboration du PLP-DMA

Dans la continuité du précédent programme, arrivé à terme en 2014, ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP-DMA) exprime un engagement renouvelé du SIEVD pour la prévention des déchets, incontournable pour atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique.

Deux grandes nouveautés

La première : le PLP-DMA couvre l'intégralité du périmètre du SIEVD, et plus seulement 7 collectivités sur 8. La Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, qui jusqu'à présent disposait de son propre programme de prévention, intègre désormais le programme du SIEVD. Par ailleurs, le champ d'action est étendu aux déchets occasionnels des ménages (les encombrants et les déchets déposés



Programme Local de
Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés
2015-2020



en déchèteries), en plus des ordures ménagères et assimilées (OMA)*. L'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) est donc concerné.

Une approche transversale autour de quatre grands axes

Cette approche résulte des enseignements tirés du précédent PLP qui a démontré la profonde imbrication des actions et leur complémentarité. De nouvelles synergies ont donc été appliquées pour gagner en efficacité et en lisibilité. Le PLP-DMA s'organise ainsi autour de quatre grands axes :

→ Axe 1 : Prévention et gestion de proximité des biodéchets

Cet axe vise la réduction de la part des biodéchets (déchets de cuisine et déchets de jardin), prépondérante dans les poubelles d'ordures ménagères (37%). Compte tenu du caractère urbain dense du territoire du SIEVD (72% d'habitat vertical), l'accent sera mis en priorité sur le déploiement à grande échelle du compostage partagé en pied d'immeubles et du compostage autonome en établissements publics (cantines scolaires, cuisines centrales...).

→ Axe 2 : Promotion de la consommation responsable

Cet axe poursuit l'objectif d'un changement des comportements et des habitudes de consommation. Il s'agit d'inciter les habitants à adopter les produits et les réflexes les moins générateurs de déchets et les moins nocifs pour l'environnement et la santé humaine. Des opérations de sensibilisation et des actions concrètes, en partenariat avec le secteur économique, seront conduites dans ce sens.

→ Axe 3 : Promotion de l'économie circulaire

L'objectif est d'encourager toute action favorisant le prolongement de la durée de vie des biens de consommation, à travers la promotion de la réparation et du réemploi. Parmi les actions phares : la création d'une ressourcerie sur le territoire et la multiplication d'événements de type Récup'Party.

→ Axe 4 : L'exemplarité du SIEVD et de ses adhérents

L'exemplarité du SIEVD et des communes adhérentes fait partie des engagements du Syndicat dans le cadre du projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ». C'est également un élément clé de diffusion des bonnes pratiques et d'incitation au passage à l'acte. Cet axe vise donc à inciter et accompagner les communes adhérentes dans la mise en place d'actions favorisant la prévention de la production des déchets au sein de leurs services (espaces verts, fêtes et cérémonies, écoles, centres de loisirs...).



PROMOTION DU COMPOSTAGE

Des pratiques de compostage en pleine croissance

En 2015, 234 nouveaux composteurs (composteurs individuels et collectifs, lombricomposteurs) ont été distribués, ce qui porte à 1 203 le nombre total d'équipements distribués depuis la mise en place de la distribution de composteurs. De plus, entre les différentes formations au compostage, au lombricompostage et les stands avec la présence d'un maître-composteur sur les événements communaux, plus de 500 personnes ont été sensibilisées à la pratique.

PLUS DE
500
PERSONNES
SENSIBILISÉES
AU COMPOSTAGE

234 COMPOSTEURS
DISTRIBUÉS
EN 2015



FOCUS

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

111 000 « STOP PUB » DISTRIBUÉS !

Le SIEVD et toutes ses collectivités adhérentes ont mené en 2015 une vaste opération de distribution de stop pub, pour dire stop aux imprimés non sollicités. Les boîtes aux lettres se retrouvent régulièrement remplies de prospectus publicitaires, souvent jetés directement à la poubelle sans avoir été lus. Or, ça n'a l'air de rien, mais apposer l'autocollant « Stop pub » sur sa boîte aux lettres permet de limiter le gaspillage de papier et donc de préserver les ressources naturelles ! Pas moins de 111 000 stickers ont ainsi été distribués via les journaux municipaux du mois de novembre, associés pour la plupart à un article explicatif pour sensibiliser les habitants. •



KARIMA FERRI
Chargée de mission
Prévention du SIEVD

« Après sept années de mise en œuvre, la politique de prévention commence à porter ses fruits, avec une réduction des déchets produits qui se confirme encore en 2015. L'adoption du PLP-DMA et le projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » renforcent l'action territoriale pour l'atteinte des objectifs nationaux. »

SENSIBILISER AU TRI ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Pour inciter chacun à jeter moins et à trier plus et mieux, le SIEVD poursuit ses actions de sensibilisation sur le terrain et renforce sa mission d'appui aux collectivités membres, prescripteurs privilégiés auprès de leur population.

12 FÊTES DE VILLES ACCOMPAGNÉES PAR LE SIEVD

1 200 PERSONNES SENSIBILISÉES

NOUVELLE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Une communication optimisée

Depuis de nombreuses années, le SIEVD a su développer une riche communication. Il souhaite aujourd'hui accompagner davantage les collectivités pour communiquer en direction des habitants, dans le cadre du projet transversal « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », mais aussi mieux valoriser son rôle moteur en matière d'économie circulaire. Sur cette base, des grands axes stratégiques ont été fixés pour le plan de communication 2015-2020 :

→ **Valoriser et partager un projet :** la politique, les actions et les objectifs du Syndicat doivent être clairement affichés et largement partagés par toutes les parties prenantes.

→ **Optimiser la communication auprès du grand public :** la communication développée par le SIEVD mérite d'être davantage

formalisée et positionnée, et surtout relayée par les collectivités adhérentes, grâce à la mise à disposition d'outils « clés en main ».

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015

Les « journées éco-créatives »

Du 13 au 17 avril 2015, le SIEVD et la ferme du Parc des Meuniers organisaient leur traditionnel forum scolaire. 600 enfants de CE2 et leurs accompagnateurs ont participé aux nombreux ateliers, sans oublier le concours du meilleur pique-nique sans déchets. Nouveautés cette année : un spectacle proposé par la compagnie pile-poil et un « cahier de jeux éco-citoyen » fourni à chaque enfant. Pour clôturer le tout, la journée tout public du 18 avril a mobilisé plus de 600 participants autour des nouveaux stands et ateliers sur la prévention, les énergies renouvelables ou l'écologie urbaine.



LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Une participation active à la COP21

Dans le cadre de la 21^e Conférence de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) qui se tenait à Paris du 2 au 10 décembre 2015, le SIEVD a participé à plusieurs initiatives.

Des animations sur le stand « Val-de-Marne en mouvement pour le climat »

→ **Dans les espaces générations climat au Bourget,** le SIEVD a participé à la journée du 2 décembre consacrée aux territoires à énergie positive, avec une animation intitulée « l'usine d'incinération de Rungis au cœur de l'économie circulaire », puis aux journées du 3 et 8 décembre sur le thème « recycler, réutiliser, réemployer : changeons de point de vue sur les déchets ».

→ **Au Grand Palais à Paris,** lors de la journée du 10 décembre dédiée à la gestion territoriale des déchets, le SIEVD a présenté ses différentes actions, au titre de lauréat de « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ».

Durant ces journées, des films d'animation pédagogique ont été diffusés, présentant les process du centre de tri et de l'UIOM, et trois actions phares du SIEVD en matière de prévention : le compostage en pied d'immeubles, les opérations « moins de déchets dans mon quartier » (Les Navigateurs à Choisy-le-Roi/Orly) et « moins gaspiller, mieux manger » (cantine scolaire de Chevilly-Larue).



Une visite de l'interconnexion des réseaux de chaleur

La matinée du 7 décembre, 35 personnes sont venues visiter l'usine d'incinération, la chaufferie de la SEMMARIS et la station d'échange avec le SICUCV. L'occasion de découvrir ce dispositif exemplaire en matière d'économie circulaire, dans le cadre de « visites climat » organisées par l'ADEME.



PHILIPPE NUNES
Professeur de technologie au collège Dorval à Orly

« Passer une journée avec les élèves de 6^e dans les installations du SIEVD, nous permet de donner du sens aux connaissances et enseignements abordés dans nos différentes disciplines (Technologie, SVT, Histoire-Géographie) dans le cadre de l'éducation au développement durable. Au-delà, le but « in fine » est d'encourager nos élèves au tri sélectif des déchets afin qu'ils puissent être de véritables ambassadeurs du tri auprès de leurs familles. »

FÊTES DE VILLE

Des animations de proximité

Cette année encore, le SIEVD a apporté sa contribution à 12 événements organisés par les collectivités. Autant d'occasions d'interpeller les habitants sur les bienfaits du tri et de la réduction des déchets, à travers de nombreuses animations. La dernière en date : un jeu de l'oie grandeur nature.

FOCUS

Les visites pédagogiques des équipements

À TOUT ÂGE, COMPRENDRE POUR MIEUX TRIER

Toute l'année, le SIEVD accueille sur ses équipements des groupes (scolaires, associations, gardiens d'immeuble, personnel communal, etc.) pour une visite ludique et éducative. Un excellent moyen de sensibiliser au tri sélectif et à la gestion des déchets. Suivez le guide !

Au centre de tri des emballages ménagers :

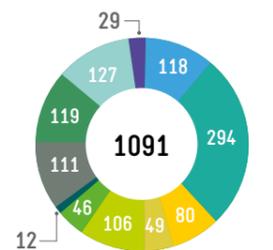
- L'atelier : des jeux pour découvrir la destination des emballages et la 2^e vie des matières recyclées.
- L'exposition : un espace dédié à une animation interactive et conviviale (films, panneau « le grand voyage des déchets... ») dans lequel le public est invité à répondre à un questionnaire pour valider ses connaissances.
- Le process : un fléchage ludique qui conduit le visiteur au cœur de la chaîne de tri.

À l'usine d'incinération des ordures ménagères : un parcours permet de comprendre l'incinération et la valorisation énergétique, mais aussi toute la

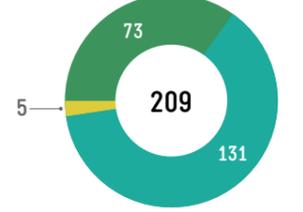
problématique de la gestion et de la prévention des déchets. Une salle pédagogique permet aux visiteurs de participer à un éco-forum et à un labo-quiz (ateliers interactifs participatifs) avant de découvrir le process de l'usine. •



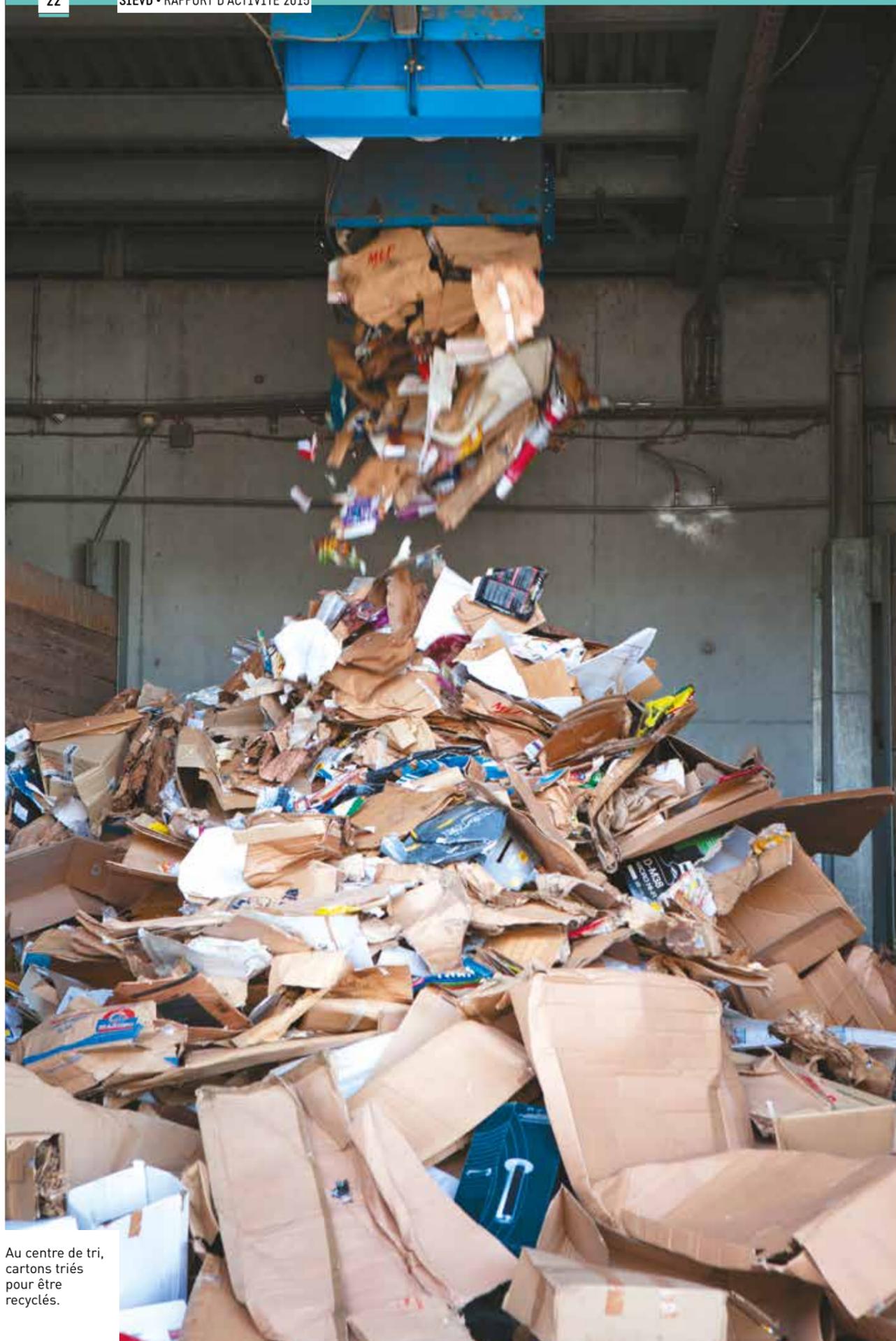
Répartition 2015 des visiteurs du centre de tri



de l'usine d'incinération



■ ABLON ■ CHOISY-LE-ROI
■ CAVB ■ ORLY
■ ARCUEIL ■ THIAIS
■ FRESNES ■ RUNGIS
■ L'HAY-LES-ROSES ■ VILLENEUVE-LE-ROI
■ CHEVILLY-LARUE ■ EXTÉRIEUR



Au centre de tri, cartons triés pour être recyclés.

TRAITER ET VALORISER POUR TRANSFORMER LES DÉCHETS EN RESSOURCES

À l'heure de la transition énergétique, le traitement des déchets s'inscrit plus encore dans une logique d'économie circulaire. C'est l'ambition première du SIEVD qui s'emploie quotidiennement à les valoriser, sous forme de nouvelles matières ou d'énergie.



93 445 t
DE DÉCHETS MÉNAGERS



58 887 t
DE DÉCHETS INDUSTRIELS
BANALS (DIB)

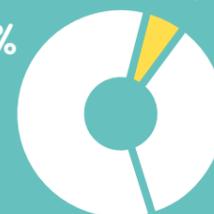
152 332 t
DE DÉCHETS TRAITÉS EN 2015

TAUX DE VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

TAUX DE VALORISATION
DES DIB

VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
58,9%

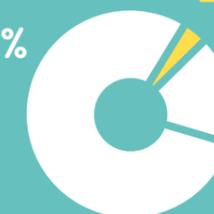
ENFOUISSEMENT
5,9%



VALORISATION
MATIÈRE
35,2%

VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
81,4%

ENFOUISSEMENT
1,1%



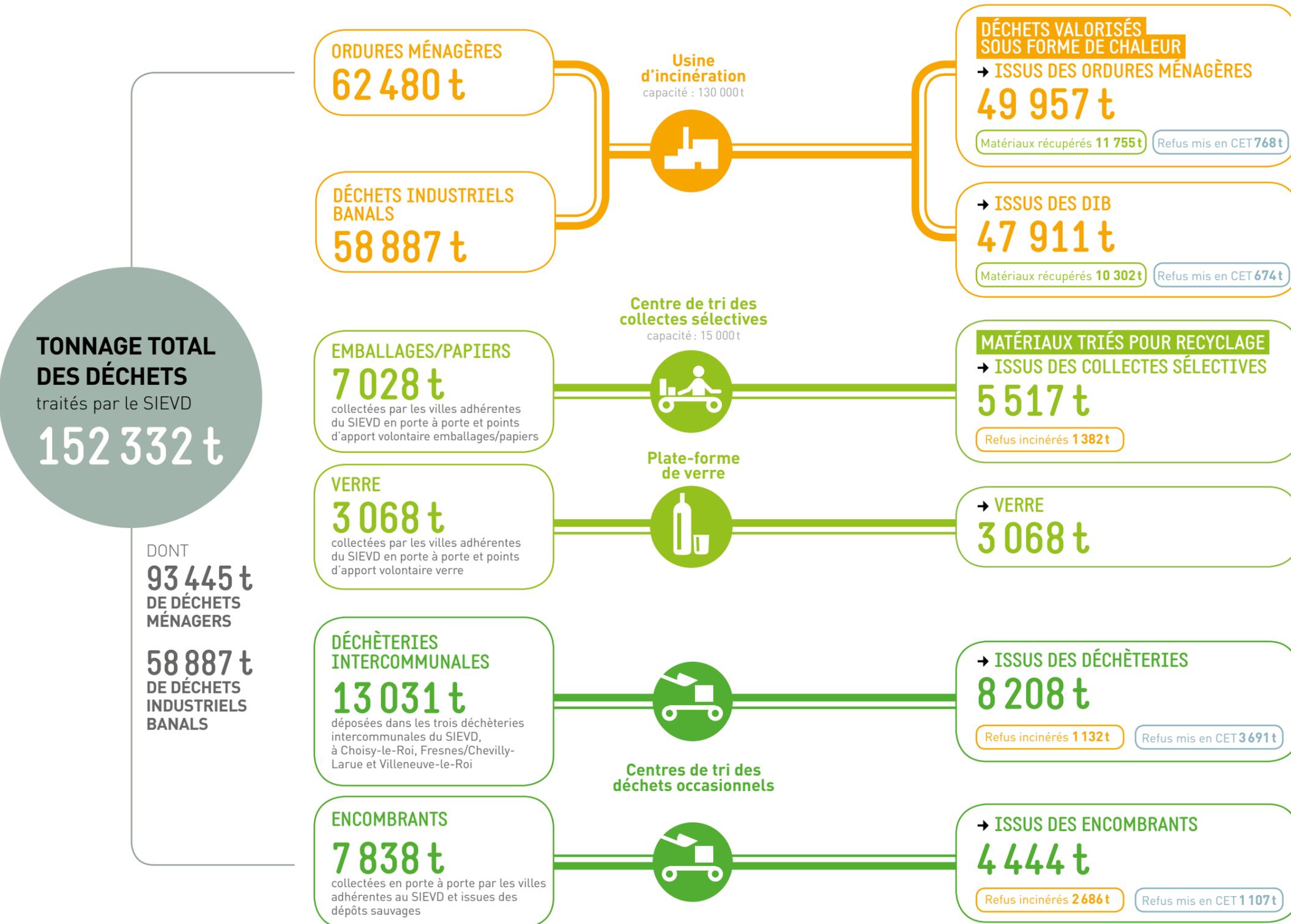
VALORISATION
MATIÈRE
17,5%

SYNTHÈSE DES FLUX 2015

TONNAGES ENTRANTS

CENTRES DE TRAITEMENT

TONNAGES VALORISÉS



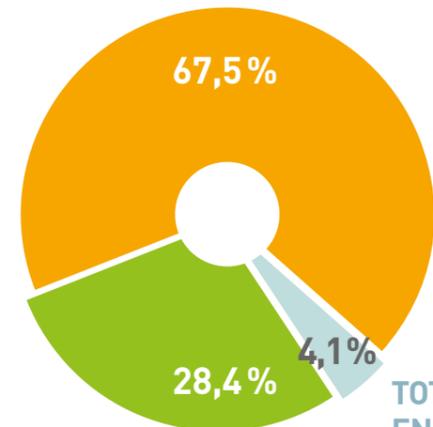
95,9%

des déchets traités en 2015 ont été valorisés

TOTAL VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

103 068 t

ordures ménagères + déclassés + refus de tri



TOTAL VALORISATION MATIÈRE

43 294 t

dont les matériaux issus de l'incinération : mâchefers, ferreux et non-ferreux 26 t

TOTAL ENFOUISSEMENT en centres d'enfouissement technique (CET)

6 240 t

TRIER ET RECYCLER LES MATÉRIAUX

Précieuse alternative à l'utilisation des matières premières, le recyclage des déchets est au cœur des missions du SIEVD. Pour valoriser de façon optimale les différents flux, il dispose d'équipements complémentaires (centre de tri des emballages ménagers, plate-forme de verre, réseau de 3 déchèteries) et a confié à un prestataire le traitement des encombrants.

EMBALLAGES/PAPIERS

80% TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

20% TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

TAUX DE REFUS DANS LES COLLECTES RÉCEPTIONNÉES

20,5%

VERRE

100% TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

REPÈRES

→ RATIO DE COLLECTE

Quantité moyenne de déchets collectés par habitant, sur la base de la population du territoire considéré.

TRAITEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES

Des tonnages moindres mais mieux valorisés

Renouvellement du marché d'exploitation du centre de tri

Pour l'exploitation de ses différents équipements, le SIEVD fait appel à des prestations rémunérées, par le biais de marchés publics (voir ci-dessous). En 2015, le renouvellement du marché d'exploitation de son centre de tri l'a conduit à retenir la société **GENERIS (Groupe VEOLIA)**, pour une durée de quatre ans reconductible un an.

Les missions du prestataire comprennent l'accueil des collectes sélectives, leur contrôle, le tri et le conditionnement des matériaux recyclables, la logistique de reprise de ces matériaux, le transport des refus de tri jusqu'à l'usine d'incinération du SIEVD, l'entretien et la maintenance du site et de ses équipements, et l'encadrement des visites du centre de tri.

Dans la rédaction des Dossiers de Consultation aux Entreprises comme dans l'évaluation des réponses des candidats, les élus ont été particulièrement attentifs à l'amélioration des conditions de travail des personnels. Pour exemple, des « sièges assis-debout », adaptables pour chaque opérateur du centre, ont été prévus.

Nouveau contrat pour le rachat des papiers triés

Suite à un appel d'offre pour renouveler le contrat de rachat des papiers récupérés

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

PRESTATIONS	MODE DE GESTION CONTRACTUEL	TITULAIRE	DÉPENSES 2015
Exploitation du centre de tri des emballages ménagers	Marché public	GENERIS (Groupe VEOLIA)	1 243 522 €
Exploitation de la plate-forme de verre	Convention SEMMARIS	COVED (Groupe SAUR)	27 000 €

au centre de tri fin 2015, le SIEVD a retenu la société **SITA Ile-de-France**. Le nouveau contrat permet un gain de près de 4 % (environ 9 000 € par an), fonction des variations des cours des matières premières. Il prévoit en outre une plus grande réactivité du transporteur, de manière à mieux maîtriser les stocks de papiers triés et garantir ainsi la continuité du process.

Des collectes sélectives en baisse

Après une forte hausse en 2014 (+4,3%), l'année 2015 montre un léger recul du tonnage d'emballages et papiers entrant au centre de tri. Même constat pour le ratio de collecte*. Le taux de refus de tri reste quant à lui à un niveau élevé, équivalent à 2014. Les efforts doivent donc s'intensifier pour inciter les habitants à trier plus et mieux. Pour autant, grâce au travail de l'exploitant pour améliorer les performances de valorisation, le tonnage de matériaux recyclables se maintient par rapport à 2014.

Le ratio de collecte du verre connaît une nouvelle diminution : il est seulement de 14 kg/hab., pour une moyenne régionale de 20 kg/hab. Le SIEVD a engagé une réflexion pour relancer ce type de collecte. Les bornes d'apport volontaire doivent être développées en nombre suffisant, réparties sur le territoire (à raison de 1 borne pour 810 habitants) et faciles d'accès avec des abords entretenus. Les efforts doivent aussi porter sur la communication en direction des habitants, avec des informations sur l'emplacement des points d'apport volontaire du verre et les enjeux du geste de tri.

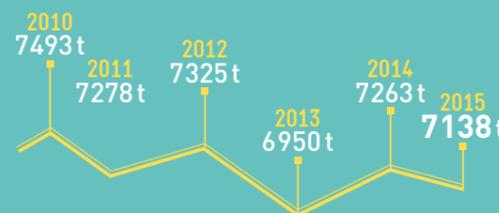


MAGALI CAVACIUTI
Responsable d'Exploitation
VEOLIA du Centre de tri du SIEVD

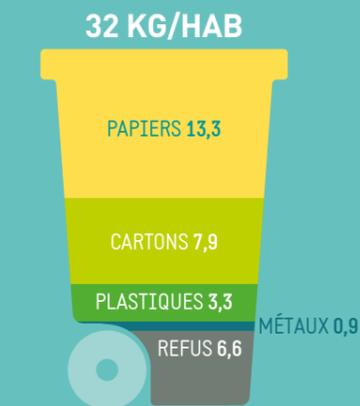
« Dès mon arrivée, nous avons amélioré la communication et créé une cohésion d'équipe qui nous permet d'afficher aujourd'hui 900 jours sans accidents du travail. Nous partageons ce bon résultat collectif avec le SIEVD qui nous soutient et nous a renouvelé sa confiance pour les quatre prochaines années. »

CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES RÉSULTATS 2015

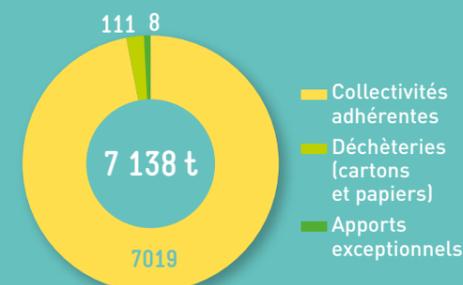
Évolution du tonnage de collectes sélectives



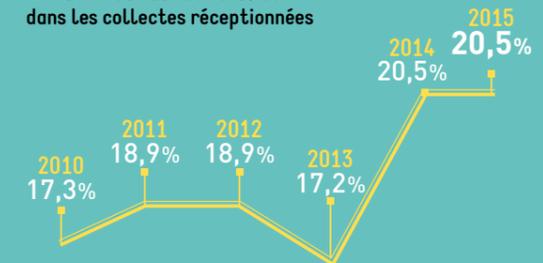
Composition des collectes réceptionnées au centre de tri



Provenance des tonnages entrants



Évolution du taux de refus de tri dans les collectes réceptionnées



Valorisation des tonnages sortants

CENTRE DE TRI	TONNAGE 2015	ÉVOLUTION 2014/2015	FILIÈRE DE REPRISSE LIEUX DE TRAITEMENT	MODE DE GESTION	RECETTES 2015
PAPIERS 1.11	2 051 t	-1,3%	UPM chapelle d'Arbly GRANDE COURONNE (76)	Contrat de reprise	198 504 €
PAPIERS 1.02	804 t	-11,8%	GENERIS En fonctions des débouchés et des cours des matériaux	Marché public	56 593 €
CARTONS	1 817 t	+3,8%	Emin Leydier NOGENT SUR SEINE (10)	Contrat de reprise (option filière)	166 436 €
BRIQUES ALIMENTAIRES	84 t	non significatif	Novatissue DIECIMO (ITALIE)	Contrat de reprise (option filière)	904 €
PLASTIQUES	694 t	+6,5%	GENERIS En fonctions des débouchés et des cours des matériaux	Contrat de reprise	122 338 €
ACIER	159 t	+7,0%	Arcelor ACIERIE DE DUNKERQUE(59)	Contrat de reprise (option filière)	17 218 €
ALUMINIUM	19 t	non significatif	Affimet COMPIÈGNE (60)	Contrat de reprise (option filière)	10 752 €
REFUS DE TRI INCINÉRÉS	1 374 t	+3,6%	UIOM du SIEVD		
VERRE	3 081 t	-4,0%	Saint Gobain	Contrat de reprise (option filière)	70 176 €

Remarque : « Non significatif » : les variations en % ne sont pas significatives compte tenu des faibles tonnages.

OBJETS ENCOMBRANTS

54% TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

33% TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

13% TAUX D'ENFOUISSEMENT (CET)

TRAITEMENT DES DÉCHETS OCCASIONNELS

Des résultats encourageants

Des encombrants toujours mieux valorisés

L'effort des collectivités pour rediriger les flux de déchets vers d'autres exutoires, parmi lesquels les déchèteries intercommunales, a permis une diminution des tonnages d'encombrants réceptionnés.

Pour autant, la problématique des dépôts sauvages persiste, avec en 2015 un ratio de 25,3 kg/habitant, contre 23,1 kg/habitant pour les collectes en porte à porte. Ce sont autant de charges supplémentaires pour les communes, qui pourraient être évitées en renforçant la communication en direction des ménages sur les solutions à adopter.

Le bilan reste néanmoins positif avec un **taux de valorisation nettement supérieur aux exigences du marché**. Il résulte du travail performant réalisé par PAPREC dans ses centres pour augmenter les tonnages de matériaux triés.

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

PRESTATIONS	MODE DE GESTION CONTRACTUEL	TITULAIRE	DÉPENSES 2015
Traitement des encombrants	Marché public	PAPREC	501 257 €
Exploitation du réseau de déchèteries	Marché public	SEMAER (Groupe SEMARDEL)	1 157 339 €

Des apports en hausse dans les déchèteries

Les tonnages apportés en déchèterie ont poursuivi leur **hausse en 2015**, notamment à la déchèterie de Fresnes/Chevilly-Larue. Cependant, cette augmentation concerne surtout les bennes « tout-venant », de sorte que la part des déchets recyclés marque une diminution. Une situation qui nécessite de rappeler aux usagers l'importance de trier ses déchets avant de les apporter en déchèterie pour favoriser le recyclage et réduire les coûts de traitement.

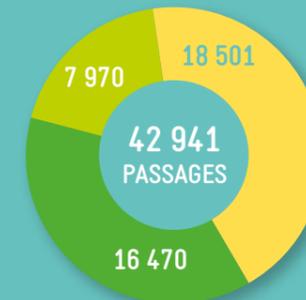
Un nouveau marché d'exploitation pour le réseau des déchèteries

En 2015, une consultation a été lancée pour l'exploitation des déchèteries, dont le marché arrivait à terme. Le SIEVD a ainsi renouvelé sa confiance à la société **SEMAER** pour une durée de 3 ans, avec deux objectifs majeurs fixés : une amélioration des conditions de travail pour les gardiens et une exigence de performances accrues en matière de recyclage.



DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES RÉSULTATS 2015

Fréquentation des déchèteries



Dotation en badges

	2014	2015	ÉVOLUTION 2014/2015
Nombre total de badges	23 369	24 960	+6,8%

Tonnages évacués

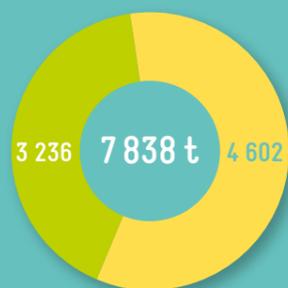
	TONNAGE 2015	ÉVOLUTION 2014/2015	LIEUX DE TRANSFERT/TRAITEMENT
TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	5 840 t	+16,1%	SEMAVAL - Eco-site de Vert-le-Grand (91)
GRAVATS	3 678 t	-5,9%	SEMATERRE- Eco-site de Vert-le-Grand (91)
BOIS	1 106 t	-6,1%	SEMAVAL- Eco-site de Vert-le-Grand (91)
DÉCHETS VERTS	864 t	-15,0%	SEMAVERT- Eco-site de Vert-le-Grand (91)
TOUT VENANT INCINÉRABLE	649 t	+35,2%	UIOM du SIEVD
FERRAILLES	240 t	+4,6%	Société GDE - Bonneuil (94)
DEEE	188 t	-3,8%	Filières Eco-systèmes
MOBILIER	162 t	non significatif	Filières Éco-mobilier
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)	128 t	+20,4%	Sté CHIMIREC - Dugny (77)
CARTONS	83 t	non significatif	Centre de tri du SIEVD
PAPIERS	28 t	non significatif	Centre de tri du SIEVD
TEXTILES	27 t	non significatif	Association Le Relais
VERRE	14 t	non significatif	Plate-forme du SIEVD
HUILES USAGÉES	11 t	non significatif	Filière SHRRU par sté RODOR
PNEUMATIQUES	6 t	non significatif	Filière Aliapur par sté OURY (77)
BATTERIES	5 t	non significatif	Sté CHIMIREC - Dugny (77)
LAMPES	1 t	non significatif	Filières Recylum
PILES	1 t	non significatif	Filière Corepile jusqu'en octobre puis Screlec Paris (75)
TOTAL	13 031 t		

Remarques :

- « Non significatif » : les variations en % ne sont pas significatives compte tenu des faibles tonnages.
- Les ferrailles et les batteries récupérées ont permis une recette de vente de matériaux de 27 773 €.

CENTRE DE TRI DES OBJETS ENCOMBRANTS RÉSULTATS 2015

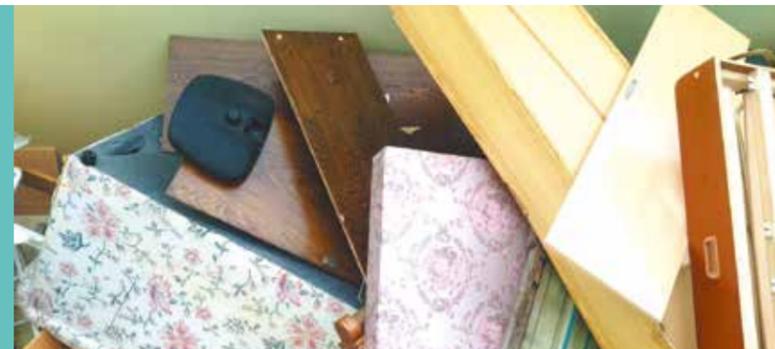
Répartition des apports des collectivités adhérentes



RATIO 2015

23,1 KG/HAB. collectés en porte à porte

25,3 KG/HAB. issus de dépôts sauvages



Tonnages valorisés

	TONNAGES 2015	ÉVOLUTION 2014/2015
BOIS	3 195 t	+11,4%
CARTONS	335 t	+21,0%
MÉTAUX FERREUX	401 t	-8,8%
INERTES	451 t	-18,4%
FILMS PLASTIQUES	62 t	-13,1%
DÉCHETS INCINÉRÉS	2 686 t	+25,8%
DÉCHETS ENFOUIS	1 107 t	-35,7%

DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

63% TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

9% TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

28% TAUX D'ENFOUISSEMENT (CET)

VALORISER LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le SIEVD valorise l'ensemble des ordures ménagères résiduelles dans son usine d'incinération. Un mode de traitement synonyme d'une gestion vertueuse des déchets, associant valorisation énergétique sous forme de chaleur et valorisation matière des résidus d'incinération. Le tout dans le cadre d'une haute exigence environnementale en matière de traitement des fumées.

ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS

81% TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

18% TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

1% TAUX D'ENFOUISSEMENT (CET)

TONNAGES RÉCEPTIONNÉS

Des apports en hausse globale de 2,6%

En 2015, les tonnages réceptionnés ont augmenté sous l'effet de nouvelles conventions d'apports de Déchets Industriels Banals (DIB) signées en cours d'année. L'usine d'incinération du SIEVD a ainsi fonctionné à un régime proche de sa capacité maximale de traitement.

LIAISON DES RÉSEAUX DE CHALEUR SICUCV/SIEVD/SEMMARIS

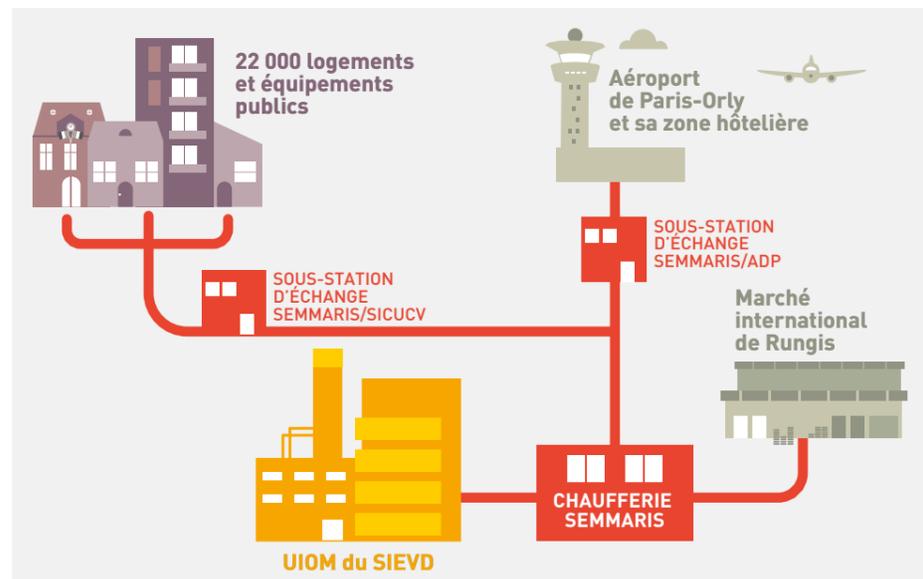
Une forte augmentation des ventes de chaleur

En 2014, le SICUCV*, le SIEVD et la SEMMARIS relient leurs installations

énergétiques, avec la réalisation d'un ouvrage de liaison sur 3,5 km et d'une station d'échange permettant le transfert de 50 000 MWh d'énergie vers le réseau de Choisy-Vitry.

Opérationnel depuis mai 2015, le dispositif permet aujourd'hui au SICUCV de récupérer l'énergie non utilisée de l'usine d'incinération et d'accroître ainsi la part d'énergie renouvelable de son réseau. De son côté le SIEVD a revendu en 2015 **60% de la chaleur produite (contre 51% en 2014) et a augmenté de plus de 30% la performance énergétique*** de son installation. Et ceci, alors même que 2015 a connu un hiver très doux, et donc suscité moins de besoin que les autres années. Une réponse efficace aux enjeux de la transition énergétique, qui bénéficie également aux populations et entreprises desservies, avec des tarifs réduits de près de 10%.

L'interconnexion des réseaux SICUCV/SIEVD/SEMMARIS



REPÈRES

→ SICUCV

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage Urbain de Choisy-Vitry organise et contrôle le service public de distribution de chaleur à Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine.

→ MÂCHEFERS

Résidus solides de l'incinération des déchets.

→ PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

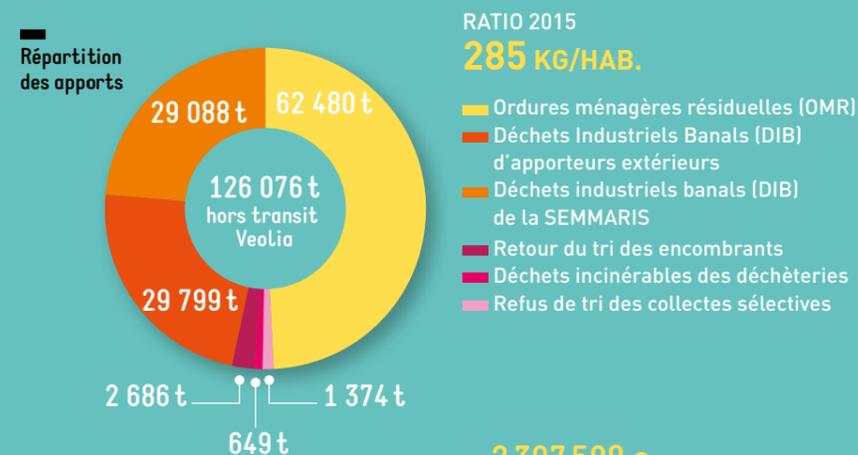
Calcul qui prend en compte l'énergie brute des déchets, l'énergie produite par l'usine et l'énergie consommée et exportée.



NORBERT BARON
Ingénieur territorial - Responsable administratif et technique du SICUCV

« En 2015, l'achat de chaleur produite par le SIEVD a permis au réseau de chauffage urbain de Choisy-Vitry de diminuer de 10% le prix de l'énergie aux usagers. Alors que le réseau affichait en moyenne un taux d'énergie renouvelable de 40%, il dépasse aujourd'hui 55%. L'abonné bénéficie donc de la TVA réduite (5,5%) sur l'ensemble de sa consommation. »

USINE D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSULTATS 2015



RATIO 2015
285 KG/HAB.

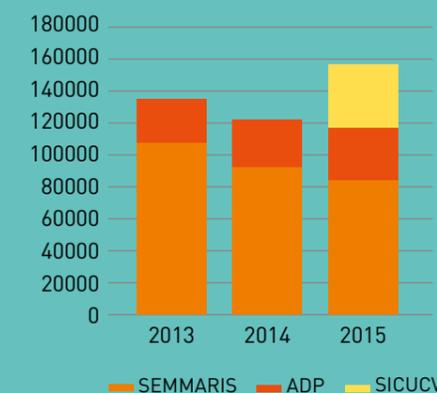
- Ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Déchets Industriels Banals (DIB) d'apporteurs extérieurs
- Déchets industriels banals (DIB) de la SEMMARIS
- Retour du tri des encombrants
- Déchets incinérables des déchèteries
- Refus de tri des collectes sélectives

2 307 598 €
de recettes issues de la vente de chaleur à la SEMMARIS

Valorisation énergétique à l'usine d'incinération

INDICATEURS	2014	2015	ÉVOLUTION 2014/2015
Performance énergétique	37,8%	49,29%	+30,4%
Chaleur produite	243 393 MWh	253 814 MWh	+4,3%
Chaleur vendue	123 145 MWh	152 955 MWh	+24,2%
Ratio chaleur vendue / chaleur produite	51%	60%	+19,1%

Évolution de la chaleur vendue (en MWh)



Répartition des sous-produits d'incinération

	TONNAGE 2014	TONNAGE 2015	ÉVOLUTION 2014/2015	TRAITEMENT TRANSPORT	MODE DE GESTION	DÉPENSES 2015
REFIOM	716 t	880 t	+22,9%	Traitement : RESOLEST (SOLVAY)	Marchés publics	157 758 €
				Transport : TIBI		28 834 €
Cendres	2 183 t	1 847 t	-15,4%	Transport et traitement MINERAL PLUS	Marché public	279 051 €
Mâchefers* en sortie usine	19 826 t	20 772 t	+4,8%	Traitement : CIDEME (TIRU)	Marchés public	1 093 632 €
				Transport : MAUFFREY		280 015 €



SÉCURITÉ ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

Une démarche d'amélioration continue

Vérification décennale de la chaudière de la ligne 1

À l'occasion des arrêts techniques de l'UIOM à l'été 2015, la chaudière de la ligne 1 a fait l'objet d'un contrôle par un organisme extérieur et d'une nouvelle certification pour 10 ans.

Renforcement de la sécurité pour le chargement des mâchefers

Des travaux ont été réalisés au niveau du traitement des mâchefers, avec la mise en place d'une passerelle d'accès à la cabine permettant aux chauffeurs de réaliser leur chargement en toute sécurité.

Renouvellement de la triple certification

GENERIS s'est engagée depuis 2007 dans une démarche de management intégré de la qualité, la sécurité et l'environnement se basant sur les référentiels ISO 9001 – 2000,

ISO 14001 – 2004 et OHSAS 18001 – 1999. Le système de management intégré (SMI) a été déployé sur l'ensemble des sites d'Île-de-France pour réaliser une certification globale de la région. L'audit de renouvellement de certification réalisé par Bureau Veritas Certification a eu lieu cette année à l'usine d'incinération du 7 au 10 avril 2015. Il a abouti au renouvellement de la triple certification, pour l'usine d'incinération du SIEVD ainsi que pour l'ensemble des sites de la région.

Demain, une performance énergétique accrue

En août 2015, le SIEVD a lancé une consultation d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) de l'UIOM de Rungis pour la réalisation des travaux d'amélioration de sa performance énergétique. Le marché a été attribué le 17 décembre 2015 au groupement **GENERIS SAS / SARL Bruno ROLLET Architecte**, dont le mandataire est la société GENERIS, pour une durée de 6 ans.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Une exemplarité en matière de rejets et de consommation d'énergie

Un suivi environnemental rigoureux

Afin d'évaluer les retombées polluantes que pourrait générer l'usine d'incinération, un programme de surveillance de l'impact sur l'environnement au voisinage de l'installation est réalisé une fois par an. La campagne 2015 s'est déroulée entre octobre et décembre 2015 et a été réalisée par le bureau d'études BIOMONITOR.

Les analyses ont porté sur les poussières, les métaux (cadmium, arsenic, plomb, manganèse, chrome avec spéciations du chrome VI) et les dioxines/furanes. Cinq points de mesures ont été implantés dans des zones principalement impactées par les retombées de l'usine et trois points de mesures ont été implantés dans des zones

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

PRESTATIONS	MODE DE GESTION CONTRACTUEL	TITULAIRE	DÉPENSES 2015
Exploitation de l'UIOM	Marché public	GENERIS (Groupe VEOLIA)	5 628 106 €
Fourniture d'eau ammoniacuée	Marché public	BOREALIS	32 342 €
Fourniture de bicarbonate de sodium	Marché public	SOLVAY	194 686 €
Fourniture de coke de lignite	Marché public	OXBOW COAL	20 354 €
Fourniture de gaz	Marché public (SIGEIF)	GRDF (Groupe SUEZ)	164 826 €

non impactées par les retombées de l'usine. **Les résultats montrent l'absence d'impact de l'usine sur son environnement proche.**

Des consommations largement maîtrisées

Les consommations de gaz naturel ont diminué d'environ 30% entre 2014 et 2015 (4 412 MWh contre 6 371 MWh en 2014).

Cette baisse de consommation s'explique surtout par une optimisation de la combustion, mais aussi par un déclenchement manuel du brûleur. La consommation d'eau est également en baisse de 12% : 8 530 m³ contre 9 649 m³ en 2014. La consommation d'électricité (9 082 MWh) s'est quant à elle stabilisée par rapport à 2014 (9 104 MWh).



Résultats des contrôles des rejets atmosphériques (en mg/Nm³ à 11% d'O₂)

	Valeurs limites d'émission	FOUR 1		FOUR 2	
		avril/mai 2015	sept. 2015	avril/mai 2015	août/sept. 2015
POUSSIÈRES	10	0,89	0,85	1,20	0,96
ACIDE CHLORHYDRIQUE	10	8,54	8,5	7,84	5,8
ACIDE FLUORHYDRIQUE	1	0,14	0,15	0,07	0,1
DIOXYDE DE SOUFRE	50	8,07	9,06	8,28	6,75
OXYDES D'AZOTE	80	68,55	61,57	71,57	60,03
AMMONIAC	10	0,06	0,06	0,07	0,9
MONOXYDE DE CARBONE	50	5,45	12,46	1,30	5,69
CADMIUM + THALLIUM	0,05	0,00046	0,000105	0,00055	
MERCURE	0,05	0,001	0,000277	0,003	0,00053
ANTIMOINE + ARSENIC + PLOMB + CHROME + COBALT + CUIVRE + MANGANÈSE + NICKEL + VANADIUM	0,5	0,05201	0,00531	0,02502	0,00465
DIOXINES ET FURANES (en ng/Nm ³)	0,1	0,007	0,000254	0,009	0,000565

DÉVELOPPER ET RENOUVELER LES ÉQUIPEMENTS

Soucieux de la responsabilité sociale et environnementale qui lui incombe, le SIEVD est attentif à la gestion raisonnée du traitement des déchets. Ainsi, le syndicat poursuit depuis plusieurs années des programmes de modernisation de ses process. Objectif : faire progresser les performances de valorisation des déchets.

MODERNISATION DU CENTRE DE TRI

Vers un équipement de tri nouvelle génération

Le centre de tri du SIEVD, construit en 2002, a fait l'objet en 2012-2013 d'une première étude de modernisation.

Suite à cette première phase, le SIEVD, en collaboration avec le Sycotom, a décidé d'engager en 2015 une nouvelle **étude de faisabilité approfondie** en prenant en compte de nouveaux paramètres :

- une vraisemblable surestimation des tonnages collectés, lors de la précédente étude,
- les évolutions liées à l'extension des consignes de tri, désormais obligatoire,
- l'impact de la réforme territoriale sur les deux structures administratives porteuses du projet.



STRUCTURE DE RÉEMPLOI

Un projet de ressourcerie implanté à Orly

Pour compléter le service public apporté aux habitants, le SIEVD envisage de créer une ressourcerie* qui couvrira les dix communes de son territoire. Avec pour objectif de **détourner vers le réemploi une part des encombrants**, collectés en porte à porte et en déchèterie.

Durant l'année 2015, une **étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment sur le marché des terrasses d'Orly**, complété de la pharmacie des hautes bornes, a été menée. Elle a permis la réalisation d'une analyse architecturale du bâtiment et la définition de la nature et du montant des travaux d'aménagement à réaliser. Une esquisse du futur équipement, assortie de plans a également été présentée. La ressourcerie disposera ainsi d'une surface de 1193m², en adéquation avec le volume prévisionnel de son activité. Quant au montant des travaux, il est estimé à environ 1 M€.

Cette étude servira de base à la rédaction du marché de maîtrise d'œuvre, dont le lancement est prévu au premier semestre 2016.

MODERNISATION DE L'USINE D'INCINÉRATION

Demain, une performance énergétique accrue

Le projet de modernisation de l'UIOM a connu deux avancées majeures en 2015, avec l'adoption définitive du programme des travaux et l'attribution du marché de Conception- Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM).

Un projet à forts enjeux

L'objectif de cette opération est double : **prolonger la durée de vie de l'usine de 15 à 20 ans et améliorer ses performances énergétiques. Le dépassement du seuil de valorisation énergétique de 60 % permettra ainsi la qualification de l'usine en unité de valorisation énergétique (UVE).**

Au-delà des enjeux techniques et environnementaux, l'intérêt est aussi économique. En effet, la qualification d'UVE garantira au SIEVD de maintenir la dépense de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes à niveau constant à compter du 1^{er} janvier 2017. Alors que le maintien de la qualification en unité d'élimination aurait généré une augmentation estimée à 500 000 €/an.

Par ailleurs, l'optimisation de la production d'énergie générée de 13 000 MWh/an permettra au SIEVD d'assurer le respect des engagements pris envers la SEMMARIS, Aéroports de Paris et le réseau SICUCV. Avec une garantie en matière de chaleur fournie, tenant compte de l'évolution des tonnages entrants.

Le programme de travaux

Le programme des travaux, définitivement validé par les élus du comité syndical en 2015, se décline en plusieurs volets :

- réfection du premier parcours de chaudière, avec la mise en place d'un revêtement anticorrosion à l'usure réduite,
- optimisation de la combustion via une modernisation du contrôle commande de l'usine,
- mise en place d'un économiseur par ligne, avant les ventilateurs de tirage, pour augmenter la récupération du reliquat de la chaleur présente dans les fumées,
- remplacement du catalyseur actuel de traitement des oxydes d'azote, pour un fonctionnement à plus basse température, (à 200°C au lieu de 240°C) permettant ainsi de réduire la consommation de gaz,
- installation d'un Cycle Organique de Rankine* pour produire jusqu'à 1 000 MWh par mois d'électricité.
- travaux de rénovation des façades de l'usine avec nouvelle intégration paysagère.

FOCUS



Projet d'intégration paysagère

LA MODERNISATION DE L'UIOM EN MARCHÉ

Le 17 décembre 2015, le marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance de l'UIOM de Rungis a été attribué au groupement GENERIS SAS / SARL Bruno ROLLET Architecte. Avec en perspective, une usine d'incinération « dernière génération » à l'horizon 2017.

Suite à l'adoption de la délibération autorisant le lancement de la consultation, un avis d'appel public à la concurrence a été émis le 30 août 2015. Les trois offres réceptionnées le 30 octobre 2015 ont ensuite été analysées par le groupement de maîtrise d'œuvre BERIM-CAP'ECOS qui accompagne le SIEVD sur cette opération. Au final, le marché

a été attribué au groupement GENERIS SAS / SARL Bruno ROLLET Architecte pour une durée de 6 ans.

GENERIS SAS, au titre de mandataire du groupement, sous-traitera l'ensemble des travaux (process, bâtiment, structure, revamping des façades, aménagements paysagers...) au constructeur ensemble Cofely Fabricom. Il s'ajoutera également les services de Bruno ROLLET, Architecte, pour la conception du bâtiment de l'ORC et des aménagements paysagers, et de SEPOC, assistant technique dans le cadre de l'exécution du marché liant GENERIS et Cofely Fabricom. •

REPÈRES

→ RESSOURCERIE

Une ressourcerie, organisme à but non lucratif, permet de remettre en état, puis de redistribuer du mobilier et des objets de la vie courante, issus de la collecte des encombrants. Elle offre ainsi aux habitants un service de proximité complémentaire aux autres dispositifs de collecte et de traitement des déchets. Tout en participant à la protection de l'environnement, elle favorise également la création d'emplois en insertion, dans une logique économique, sociale et solidaire.

→ CYCLE ORGANIQUE DE RANKINE

Ce procédé permet, via un fluide organique chauffé par l'incinération des déchets, de produire de la vapeur qui, en alimentant une turbine, génère de l'électricité.

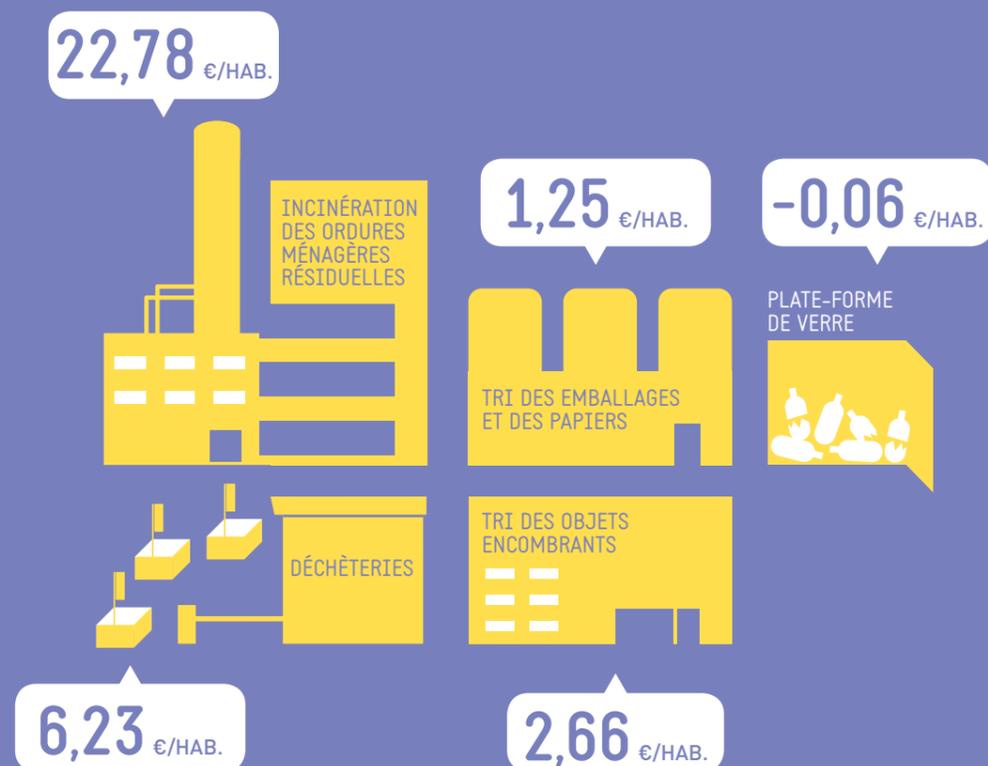


En 2015, l'interconnexion des réseaux de chaleur SICUCV/SIEVD/SEMMARIS a permis d'augmenter les recettes de vente de chaleur.

MAÎTRISER LES COÛTS DE GESTION ET INVESTIR

La maîtrise des charges d'exploitation et l'augmentation des recettes industrielles permettent au SIEVD de réduire le coût de gestion du traitement des déchets supporté par les habitants du territoire et de mener une politique d'investissement sur ses équipements, pour les adapter aux évolutions technologiques et réglementaires.

COÛTS DE TRAITEMENT PAR HABITANT ET PAR FLUX



BILAN FINANCIER 2015

en rapport avec le compte administratif 2015

FUNCTIONNEMENT

DÉPENSES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	ÉVOLUTION 2014/2015
CHARGES GÉNÉRALES (011)	12 712 586 €	12 999 542 €	13 274 365 €	+2%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	477 855 €	492 957 €	505 515 €	+3%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	1 008 844 €	1 085 214 €	3 257 916 €	+200%
FRAIS FINANCIERS (66)	503 377 €	466 973 €	398 230 €	-15%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	101 404 €	118 241 €	25 457 €	-79%
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (042)	15 801 €	23 552 €	19 534 €	-17%
TOTAL DES DÉPENSES	14 819 867 €	15 186 480 €	17 481 018 €	+15%

Des dépenses globalement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement progressent de 15% par rapport à l'exercice 2014, en raison du reversement aux collectivités adhérentes d'une partie du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014, soit 2,1 M€.

Les autres charges de fonctionnement n'évoluent globalement que de 1,11% par rapport à 2014, ce qui démontre la bonne **maîtrise des charges courantes d'exploitation des équipements de traitement et de personnel**.

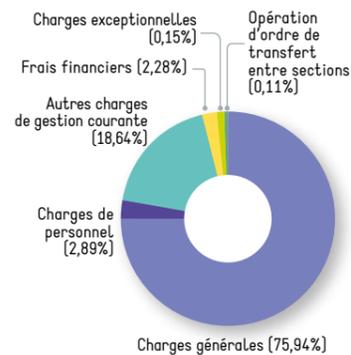
RECETTES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	ÉVOLUTION 2014/2015
ATTÉNUATIONS DE CHARGES (13)	2 023 €	-	3 458 €	-
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (70)	9 982 854 €	9 666 851 €	10 201 673 €	+5%
IMPÔTS ET TAXES (73)	738 920 €	738 087 €	742 235 €	+1%
SUBVENTION D'EXPLOITATION (74)	4 064 866 €	4 445 147 €	4 486 200 €	+1%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	2 119 931 €	1 857 839 €	2 316 675 €	+25%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	150 989 €	68 184 €	85 693 €	+26%
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (78)	-	-	269 750 €	-
TOTAL DES RECETTES	17 059 582 €	16 776 109 €	18 105 684 €	+8%

Une progression des recettes générées par l'activité de traitement

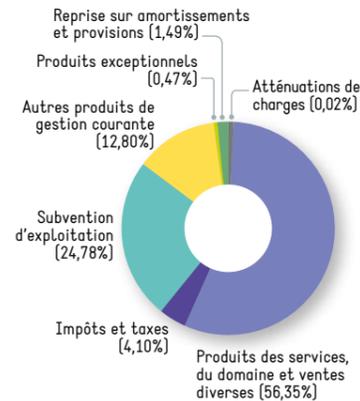
Les recettes de fonctionnement augmentent de 7,93% par rapport à l'exercice 2014. Cette forte progression s'explique principalement par

la hausse de recettes industrielles liées à la vente de chaleur (+458 000 €) et celle des recettes de traitement des déchets industriels banals (+ 593 000 €).

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement

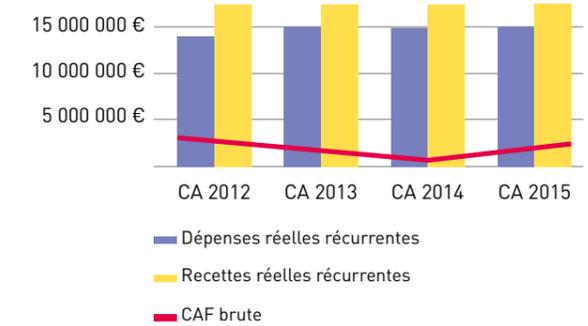


UNE AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENMETEMENT

Le montant de la capacité d'autofinancement (CAF) brute s'élève à 2 371 000 € après correction du reversement exceptionnel des excédents de contributions aux adhérents (2 125 000 €). Le taux d'épargne brute (ratio entre le montant de CAF brute et le montant des recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Ce taux s'élève à 13,10 % en 2015 et progresse nettement par rapport à 2014 (6,83 %).

La capacité de désendettement s'analyse par le rapport entre le montant de l'encours de la dette (10,64 M€) et la CAF brute. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'encours de la dette en y consacrant le montant de CAF brute. Elle s'élève à 4,49 années en 2015 (contre 10,57 en 2014).

Évolution de la capacité d'autofinancement brute



Taux d'épargne brute en 2015

13,10%

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	ÉVOLUTION 2014/2015
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS (16)	1 377 513 €	1 508 052 €	1 471 993 €	-2%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (20)	37 750 €	10 200 €	4 074 €	-60%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (21)	9 175 €	2 602 €	3 369 €	+30%
IMMOBILISATIONS EN COURS (23)	1 204 168 €	53 202 €	223 692 €	+321%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (27)	115 €	8 €	-	-
OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS (458)	2 511 €	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	2 758 717 €	1 574 064 €	1 703 128 €	+8%

Des investissements en nette de hausse

Les dépenses d'investissement progressent de 8,20% par rapport à 2015 principalement, en raison de la hausse des dépenses d'équipement

générée par l'engagement de la phase opérationnelle de l'opération d'amélioration de la performance énergétique de l'UIOM.

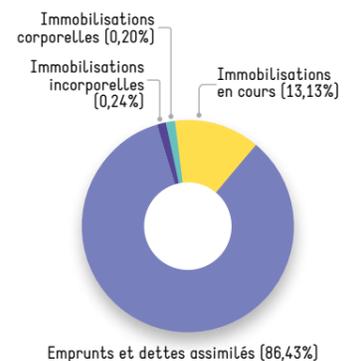
RECETTES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	ÉVOLUTION 2014/2015
OPÉRATIONS ORDRE DE TRANSFERT (040)	15 801 €	23 552 €	19 534 €	-17%
OPÉRATIONS PATRIMONIALES (041)	127 484 €	-	-	-
APPORT DOTATIONS ET RÉSERVES (10)	1 414 459 €	1 395 569 €	1 618 259 €	+16%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (13)	87 285 €	-	-	-
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS (16)	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (20)	3 964 €	-	-	-
TOTAL DES RECETTES	1 648 992 €	1 419 121 €	1 637 793 €	+15%

De recettes en faveur d'un autofinancement

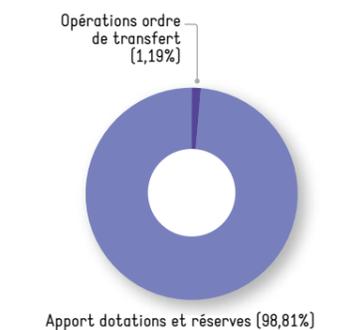
Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 637 793 € en 2014. Elles sont principalement constituées de l'affectation des réserves constatées pour l'exercice 2014. Le niveau d'épargne nette

dégagé lors de l'exercice 2015 (CAF nette de 899 000 €) a permis l'autofinancement intégral des dépenses d'équipements réalisées en 2015 (231 000 €), sans nécessiter le recours à un emprunt.

Répartition des dépenses d'investissement



Répartition des recettes d'investissement



SYNTHÈSE DES COÛTS DE TRAITEMENT 2015

Comment est financé le service public de traitement des déchets ?
Pour chaque flux, quel est le coût pour l'habitant ?

15 883 329 €

Coût complet du traitement des déchets

+ 2,2% par rapport à 2014

8 869 864 €

Coût aidé du traitement des déchets, tous flux confondus

8 857 840 € en 2014*

COÛT COMPLET HT

FINANCÉS PAR



ORDURES MÉNAGÈRES

5 973 983 €

-0,4%
par rapport à 2014

→ 1 222 623 € HT de recettes industrielles
→ 351 694 € HT de soutiens
→ 4 994 857 € HT de taxes et contribution des usagers

SOIT À LA CHARGE DE L'HABITANT

22,78 €/HAB.

2012 → 20 €
2013 → 22 €
2014 → 22,8 €



EMBALLAGES/PAPIERS

1 984 760 €

-0,8%
par rapport à 2014

→ 610 524 € HT de recettes industrielles
→ 903 415 € HT de soutiens
→ 274 148 € HT de taxes et contribution des usagers

1,25 €/HAB.

2012 → 2 €
2013 → 2 €
2014 → 1,5 €



VERRE

87 714 €

+19,8%
par rapport à 2014

→ 73 340 € HT de recettes industrielles
→ 14 686 € HT de soutiens
→ -14 147 € HT de taxes et contribution des usagers

-0,06 €/HAB.**

2012 → -0,1 €
2013 → -0,1 €
2014 → -0,1 €



DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES (HORS GRAVATS)

1 757 769 €

+6,3%
par rapport à 2014

→ 33 898 € HT de recettes industrielles
→ 55 888 € HT de soutiens
→ 1 366 945 € HT de taxes et contribution des usagers

6,23 €/HAB.

2012 → 6 €
2013 → 6 €
2014 → 5,8 €



OBJETS ENCOMBRANTS

525 351 €

+8,8%
par rapport à 2014

→ 0 € HT de recettes industrielles
→ 141 214 € HT de soutiens
→ 583 086 € HT de taxes et contribution des usagers

2,66 €/HAB.

2012 → 2 €
2013 → 3 €
2014 → 2,4 €

Les chiffres présentés ici sont issus d'une exploitation de la matrice des coûts de prévention et de gestion des déchets des collectivités élaborée par l'ADEME. Les coûts présentés ne se réfèrent pas strictement ni uniquement au compte administratif du syndicat. Ils s'appuient sur une extraction du compte administratif correspondant strictement à l'exercice 2015, complétée par un calcul extra comptable des amortissements des équipements.

* L'augmentation du coût complet en 2015 est due à l'augmentation des tonnages de déchets traités. Une augmentation des recettes industrielles (vente de matériaux...) est venue compenser l'augmentation des charges, de sorte que le coût à la charge des collectivités est resté stable.

** Dans le cas du verre, les recettes (reversement des ventes de matériaux + soutiens financiers + bonification appliquée par le SIEVD à ce flux) sont plus importantes que les dépenses. Le coût net de traitement HT est donc négatif, au bénéfice des collectivités et de leurs habitants.

TOTAL

32,86 €/HAB.

Annexe technique

TONNAGES DES COLLECTIVITÉS TRAITÉS PAR LE SIEVD

COLLECTES SÉLECTIVES EMBALLAGES/PAPIERS

Tonnages entrants	2013 TONNAGE	2014 TONNAGE	2015 TONNAGE	ÉVOLUTION 2014 / 2015
ABLON-SUR -SEINE	217	235	232	-1,4%
ARCUEIL (CAVB)	572	641	610	-4,8%
CHEVILLY-LARUE	605	638	634	-0,6%
CHOISY-LE-ROI	1218	1253	1 232	-1,7%
FRESNES (CAVB)	806	778	797	+2,4%
L'HAÏ-LES -ROSES (CAVB)	982	1030	1 008	-2,2%
ORLY	647	679	646	-4,9%
RUNGIS	334	331	324	-2,2%
THIAIS	753	811	794	-2,1%
VILLENEUVE-LE -ROI	737	763	743	-2,6%

Ratio de collecte	KG/HABITANT	KG/HABITANT	KG/HABITANT	ÉVOLUTION 2014 / 2015
ABLON-SUR -SEINE	42,0	45,0	43,5	-3,4%
ARCUEIL (CAVB)	28,9	31,9	31,3	-2,0%
CHEVILLY-LARUE	32,7	34,4	33,8	-1,9%
CHOISY-LE-ROI	29,8	30,3	29,7	-2,0%
FRESNES (CAVB)	30,7	29,5	30,2	+2,3%
L'HAÏ-LES -ROSES (CAVB)	32,5	33,7	32,3	-4,0%
ORLY	30,3	31,9	29,8	-6,3%
RUNGIS	59,0	58,3	56,9	-2,4%
THIAIS	25,4	27,7	27,0	-2,7%
VILLENEUVE-LE -ROI	39,9	41,0	37,6	-8,4%

Taux de refus de tri	TAUX DE REFUS 2013	TAUX DE REFUS 2014	TAUX DE REFUS 2015	ÉVOLUTION 2014 / 2015
ABLON-SUR -SEINE	8,5	10	11,1	+11%
ARCUEIL (CAVB)	5,2	6,4	7,1	+10%
CHEVILLY-LARUE	4,4	4,4	5,8	+33%
CHOISY-LE-ROI	5,6	6,6	5,8	-11%
FRESNES (CAVB)	4,6	6,1	5,2	-15%
L'HAÏ-LES -ROSES (CAVB)	5,2	6,7	5,4	-20%
ORLY	6,1	7,8	6,3	-19%
RUNGIS	7,7	10,4	11,5	+10%
THIAIS	3,8	5,7	6,5	+14%
VILLENEUVE-LE -ROI	8,5	9,3	9,7	+4%

COLLECTES SÉLECTIVES VERRE

Tonnages entrants	2013 TONNAGE	2014 TONNAGE	2015 TONNAGE	ÉVOLUTION 2014 / 2015
ABLON-SUR -SEINE	67	78,19	75	-4,7%
ARCUEIL (CAVB)	336	361	360	-0,2%
CHEVILLY-LARUE	326	345	321	-7,1%
CHOISY-LE-ROI	685	699	663	-5,1%
FRESNES (CAVB)	491	320	321	+0,4%
L'HAÏ-LES -ROSES (CAVB)	257	308	271	-12,0%
ORLY	279	263	255	-3,2%
RUNGIS	160	169	155	-8,2%
THIAIS	297	263	271	+3,2%
VILLENEUVE-LE -ROI	359	402	389	-3,1%

Ratio de collecte	KG/HABITANT	KG/HABITANT	KG/HABITANT	ÉVOLUTION 2014 / 2015
ABLON-SUR -SEINE	13,0	15,0	14,0	-6,6%
ARCUEIL (CAVB)	17,0	18,0	18,4	+2,7%
CHEVILLY-LARUE	17,6	18,6	17,1	-8,3%
CHOISY-LE-ROI	16,7	16,9	16,0	-5,4%
FRESNES (CAVB)	18,7	12,1	12,2	+0,2%
L'HAÏ-LES -ROSES (CAVB)	8,5	10,1	8,7	-13,7%
ORLY	13,0	12,3	11,8	-4,6%
RUNGIS	28,3	29,7	27,3	-8,4%
THIAIS	10,0	9,0	9,2	+2,5%
VILLENEUVE-LE -ROI	19,4	21,6	19,7	-8,9%

DÉCHETS OCCASIONNELS DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Fréquentation des trois déchèteries intercommunales et dotation en badges

	FRÉQUENTATION 2013	FRÉQUENTATION 2014	FRÉQUENTATION 2015	ÉVOLUTION 2014 / 2015	DOTATION 2015	ÉVOLUTION 2014 / 2015
ABLON-SUR -SEINE	1 939	2 404	2 237	-6,9%	920	+6,7%
ARCUEIL (CAVB)	1 610	1 817	1 496	-17,7%	1 410	+4,8%
CHEVILLY-LARUE	3 485	3 636	2 892	-20,5%	2 387	+6,7%
CHOISY-LE-ROI	3 169	6 351	6 800	+7,1%	3 193	+11,0%
FRESNES (CAVB)	5 068	5 184	4 401	-15,1%	3 410	+7,2%
L'HAÏ-LES -ROSES (CAVB)	7 353	7 371	6 408	-13,1%	4 360	+6,4%
ORLY	1 794	2 239	2 280	+1,8%	1 378	+7,5%
RUNGIS	1 742	1 728	1 532	-11,3%	1 071	+2,2%
THIAIS	3 133	3 595	3 645	+1,4%	2 456	+7,6%
VILLENEUVE-LE-ROI	11 286	12 805	12 327	-3,7%	4 375	+5,3%
NON RENSEIGNÉ	83	112	93	-17,0%		



DÉCHETS OCCASIONNELS ENCOMBRANTS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

Tonnages entrants	2013 TONNAGE	2014 TONNAGE	2015 TONNAGE	ÉVOLUTION 2014 / 2015
ABLON-SUR -SEINE	163	151	150	-0,4%
ARCUEIL (CAVB)	828	707	666	-5,8%
CHEVILLY-LARUE	503	466	431	-7,5%
CHOISY-LE-ROI	851	873	719	-17,7%
FRESNES (CAVB)	588	514	502	-2,4%
L'HAÏ-LES -ROSES (CAVB)	737	697	686	-1,6%
ORLY	532	538	558	+3,7%
RUNGIS	139	136	129	-5,2%
THIAIS	718	651	761	+16,8%

Ratio de collecte	KG / HABITANT	KG / HABITANT	KG / HABITANT	ÉVOLUTION 2014 / 2015
ABLON-SUR -SEINE	31,5	28,9	28,2	-2,4%
ARCUEIL (CAVB)	41,9	35,2	34,1	-3,0%
CHEVILLY-LARUE	27,2	25,1	22,9	-8,7%
CHOISY-LE-ROI	20,8	21,1	17,3	-18,0%
FRESNES (CAVB)	22,4	19,5	19,0	-2,5%
L'HAÏ-LES -ROSES (CAVB)	24,4	22,8	22,0	-3,5%
ORLY	24,9	25,2	25,8	+2,2%
RUNGIS	24,5	23,9	22,6	-5,4%
THIAIS	24,2	22,3	25,8	+16,1%

Remarque : les encombrants collectés en porte à porte de Villeneuve-le-Roi ne sont pas gérés par le SIEVD.



DÉCHETS OCCASIONNELS ENCOMBRANTS ISSUS DES DÉPÔTS SAUVAGES

Tonnages entrants	2013 TONNAGE	2014 TONNAGE	2015 TONNAGE	ÉVOLUTION 2014 / 2015
ARCUEIL (CAVB)	548	631	478	-24,2%
CHEVILLY-LARUE	32	47	45	-4,2%
CHOISY-LE-ROI	1 428	1 574	1 815	+15,3%
FRESNES (CAVB)	108	127	22	-82,4%
L'HAÏ-LES -ROSES (CAVB)	-	-	1,56*	-
ORLY	896	956	874	-8,6%

Ratio de collecte	KG / HABITANT	KG / HABITANT	KG / HABITANT	ÉVOLUTION 2014 / 2015
ARCUEIL (CAVB)	27,7	31,4	24,5	-22,0%
CHEVILLY-LARUE	1,7	2,5	2,4	-5,5%
CHOISY-LE-ROI	34,9	38,1	43,7	+14,9%
FRESNES (CAVB)	4,1	4,8	0,8	-82,4%
ORLY	41,9	44,9	40,4	-9,9%

Remarque : les dépôts sauvages de certaines villes ne sont pas gérés par le SIEVD.

* Demande exceptionnelle de la ville pour un enlèvement des dépôts sauvages.



ORDURES MÉNAGÈRES

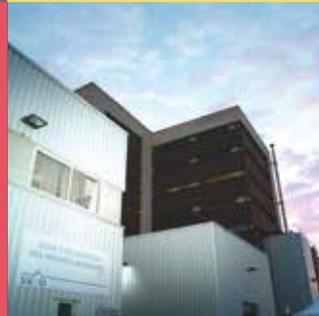
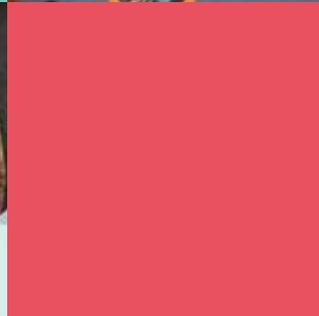
Tonnages entrants	2013 TONNAGE	2014 TONNAGE	2015 TONNAGE	VARIATION 2014 / 2015
ABLON-SUR -SEINE	1 500	1 496	1 447	-3,3%
ARCUEIL (CAVB)	5 717	5 664	5 781	+2,1%
CHEVILLY-LARUE	5 429	5 579	5 627	+0,9%
CHOISY-LE-ROI	12 402	12 772	12 644	-1,0%
FRESNES (CAVB)	5 663	5 730	5 860	+2,3%
L'HAÏ-LES -ROSES (CAVB)	8 505	8 539	8 365	-2,0%
ORLY	6 531	6 620	6 378	-3,7%
RUNGIS	1 443	1 438	1 436	-0,1%
THIAIS	8 347	8 354	8 134	-2,6%
VILLENEUVE-LE -ROI	7 056	7 121	6 807	-4,4%

Ratio de collecte	KG / HABITANT	KG / HABITANT	KG / HABITANT	VARIATION 2014 / 2015
ABLON-SUR -SEINE	290,1	286,5	271,5	-5,2%
ARCUEIL (CAVB)	289,1	281,8	296,1	+5,1%
CHEVILLY-LARUE	293,5	301,0	299,6	-0,5%
CHOISY-LE-ROI	303,2	308,8	304,6	-1,4%
FRESNES (CAVB)	215,7	217,3	221,8	+2,1%
L'HAÏ-LES -ROSES (CAVB)	281,6	279,3	268,4	-3,9%
ORLY	305,3	310,6	294,9	-5,1%
RUNGIS	254,9	253,1	252,4	-0,3%
THIAIS	281,5	285,8	276,5	-3,3%
VILLENEUVE-LE -ROI	381,8	382,6	344,1	-10,1%

CRÉDITS PHOTOS :
SIEVD, Cécilia Garroni Parisi, Luxigon/Bruno Rollet
Architecte, SICUCV, SEMMARIS, F. Boissonnet

Ce rapport d'activité respecte l'environnement.
Il est éco-conçu. Nous avons optimisé la mise en page,
privilegié les couleurs de base en quadrichromie et
évités les effets métalliques. Il est imprimé chez un
professionnel détenteur de la marque Imprim'Vert.
Les papiers de la couverture et des pages intérieures
sont 100% recyclés. Le format est standard afin de
minimiser les pertes lors de la fabrication.





15 rue des Hautes-Bornes - 94 310 Orly
Tel. : 01 58 42 73 60 - Fax : 01 58 42 73 69 - www.sievd.fr